

# Détermination des possibilités forestières 2018-2023

Rapport final d'analyse de l'unité d'aménagement 051-51  
Région de l'Estrie  
Lise Guay, ing.f.  
16 novembre 2016

## Bureau du forestier en chef



### **Direction du calcul et des analyses**

Jean Girard, ing.f., M.Sc.

### **Chef du Service du calcul et des analyses de l'Ouest**

David Baril, ing.f.

### **Coordonnateurs techniques du Service du calcul et des analyses de l'ouest**

Étienne Perreault, ing.f. et Gordon Weber, ing.f.

### **Analyste responsable du calcul**

Lise Guay, ing.f.

### **Révision linguistique**

France Fortin

### **Référence**

Bureau du forestier en chef, 2016. Détermination des possibilités forestières de la période 2018-2023. Rapport final d'analyse de l'unité d'aménagement 051-51, région de l'Estrie. Roberval, Québec, 44 p.

La présente publication est accessible dans Internet à l'adresse suivante :

[www.forestierenchef.gouv.qc.ca](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca)

### **Bureau du forestier en chef**

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418 275-7770

Télécopieur : 418 275-8884

Courriel : bureau@fec.gouv.qc.ca



### Introduction

Selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Forestier en chef a, entre autres, la responsabilité de déterminer les possibilités forestières pour les unités d'aménagement du territoire forestier public. Il prend en compte les orientations d'aménagement durable de la forêt dans le respect des objectifs locaux et régionaux et des modalités réglementaires.

Faisant suite à l'analyse des commentaires reçus lors de la revue externe, ce rapport présente les résultats finaux des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement (UA). La réalisation du calcul ainsi que le processus conduisant à la détermination sont encadrés par une [Politique Qualité](#) correspondant aux exigences de la norme ISO 9001 (*International Organization for Standardization*).

### Modifications apportées suite à la revue externe

#### Améliorations apportées suite aux commentaires reçus

- Superficie annuelle traitée en coupe finale augmentée à 150 hectares (ha)

Il est à noter que certains éléments peuvent avoir été modifiés dans les modèles suite à la revue externe, sans qu'ils soient en lien avec les commentaires reçus. Dans un esprit d'amélioration continue, des modifications ont été apportées et des mises à jour ont été intégrées.

### Documentation complémentaire

Le [Manuel de détermination des possibilités forestières de la période 2013-2018](#) renseigne sur les éléments relatifs au calcul des possibilités forestières. Le Manuel sera mis à jour graduellement au cours des prochains mois.

- Certains tableaux et certaines figures ou annexes peuvent ne pas apparaître dans le rapport en raison de leur non-pertinence en regard des enjeux de cette unité d'aménagement.
- Des notes de bas de page importantes sont ajoutées pour aider à la compréhension de certains éléments sans alourdir le texte.



### Abréviations utilisées

ADF	Aménagement durable de la forêt
AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
BFEC	Bureau du forestier en chef
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
COS	Compartiment d'organisation spatiale
CPF	Calcul des possibilités forestières
CPPTM	Coupe avec protection des petites tiges marchandes
DGFo	Direction de la gestion des forêts (régions)
DHP	Diamètre à hauteur de poitrine
DPF	Direction de la protection des forêts
ENRQC	Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec
FHVC	Forêt à haute valeur de conservation
FSC	Forest Stewardship Council
GHE	Grands habitats essentiels
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MDPF	Manuel de détermination des possibilités forestières
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
OPMV	Objectif de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré (tactique ou opérationnel)
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SEPM	Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes
SFI	Sustainable Forestry Initiative
SOR	Secteur des opérations régionales du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire
UA	Unité d'aménagement
UTA	Unité territoriale d'analyse
UTR	Unité territoriale de référence
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

À moins d'avis contraire, les volumes mentionnés dans ce document sont exprimés en mètres cubes bruts.



## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
Modifications apportées suite à la revue externe.....	3
Documentation complémentaire.....	3
<b>Description du territoire</b> .....	<b>6</b>
Occupation .....	6
Forêt .....	8
Perturbations naturelles .....	10
Aménagement .....	11
<b>Historique des possibilités forestières</b> .....	<b>12</b>
Création de l'unité d'aménagement .....	12
Possibilités forestières théoriques.....	12
<b>Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable</b> .....	<b>13</b>
<b>Possibilités forestières calculées</b> .....	<b>14</b>
<b>Répartition des possibilités forestières</b> .....	<b>16</b>
Composition forestière .....	16
Principales composantes territoriales .....	16
<b>Activités d'aménagement forestier et budget requis</b> .....	<b>18</b>
Annexe 1. Définitions .....	21
Annexe 2. Principales analyses réalisées en support à la décision.....	22
Annexe 3. Documentation des écarts CPF 2018-2023 vs CPF 2015-2018 .....	23
Annexe 4. Rendement soutenu ou accru .....	25
Annexe 5. Variables forestières liées aux activités d'aménagement.....	26
Annexe 6. Coûts relatifs d'approvisionnement.....	27
Annexe 7. Structure d'âge .....	30
Annexe 8. Composition forestière .....	32
Annexe 9. Organisation spatiale .....	33
Annexe 10. Cerf de Virginie .....	34
Annexe 12. Tordeuse des bourgeons de l'épinette.....	36
Annexe 14. Maintien de la qualité du milieu forestier.....	37
Annexe 15. Bois d'œuvre de feuillus durs dans le CPF 2018-2023 .....	38
Annexe 19. Objectifs locaux et régionaux d'aménagement durable des forêts (ADF) .....	40
Annexe 20. Synthèse des impacts de la stratégie d'aménagement et des objectifs intégrés au CPF .....	42



### Description du territoire<sup>1</sup>

#### Occupation

Cette UA est située principalement dans la région administrative de l'Estrie. Ses limites recoupent celles des municipalités régionales de comté (MRC) du Granit (69 %), du Haut-Saint-François (16 %), de Memphrémagog (8 %), du Val-St-François (5 %) et des Sources (2 %). Elle est composée de plusieurs blocs épars situés à proximité de la municipalité de Lac Mégantic. La superficie destinée à l'aménagement forestier couvre 46 % du territoire d'analyse (tableau 1 et figure 1). Ce territoire ne fait pas l'objet d'une certification.

**Tableau 1 Répartition de la superficie par catégorie de territoire<sup>2</sup>**

Catégories	Superficie *	
	ha	%
Superficie totale du territoire d'analyse	81 920	100%
Territoire improductif (incluant l'eau)	5 420	7%
Territoire exclu de l'UA	10 780	13%
Territoire inclus dans l'UA mais exclu des activités d'aménagement	28 420	35%
Territoire destiné à l'aménagement forestier (superficie retenue pour le calcul)	37 300	46%

\* Superficie comptabilisée au début de la période 2013-2018.

#### Changements dans la superficie de l'UA

Lors du CPF 2015-2018, la superficie totale de cette UA était de 79 740 ha et la superficie destinée à l'aménagement forestier était de 38 390 ha. La superficie retenue au calcul a diminué en raison de l'ajout d'affectations territoriales.

#### Particularités du territoire

- Présence de l'aire protégée candidate La Montagne de Marbre (175 ha).
- Les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) St-Romain (1 910 ha) et Louise-Godford (16 170 ha) sont présentes sur le territoire.
- Les parcs nationaux Frontenac (8 090 ha), Mont-Mégantic (5 460 ha) et Mont-Orford (5 400 ha) sont présents sur le territoire.

<sup>1</sup> Se référer au PAFI-T produit par le MFFP pour une description détaillée du territoire.

<sup>2</sup> Voir les définitions à l'annexe 1.



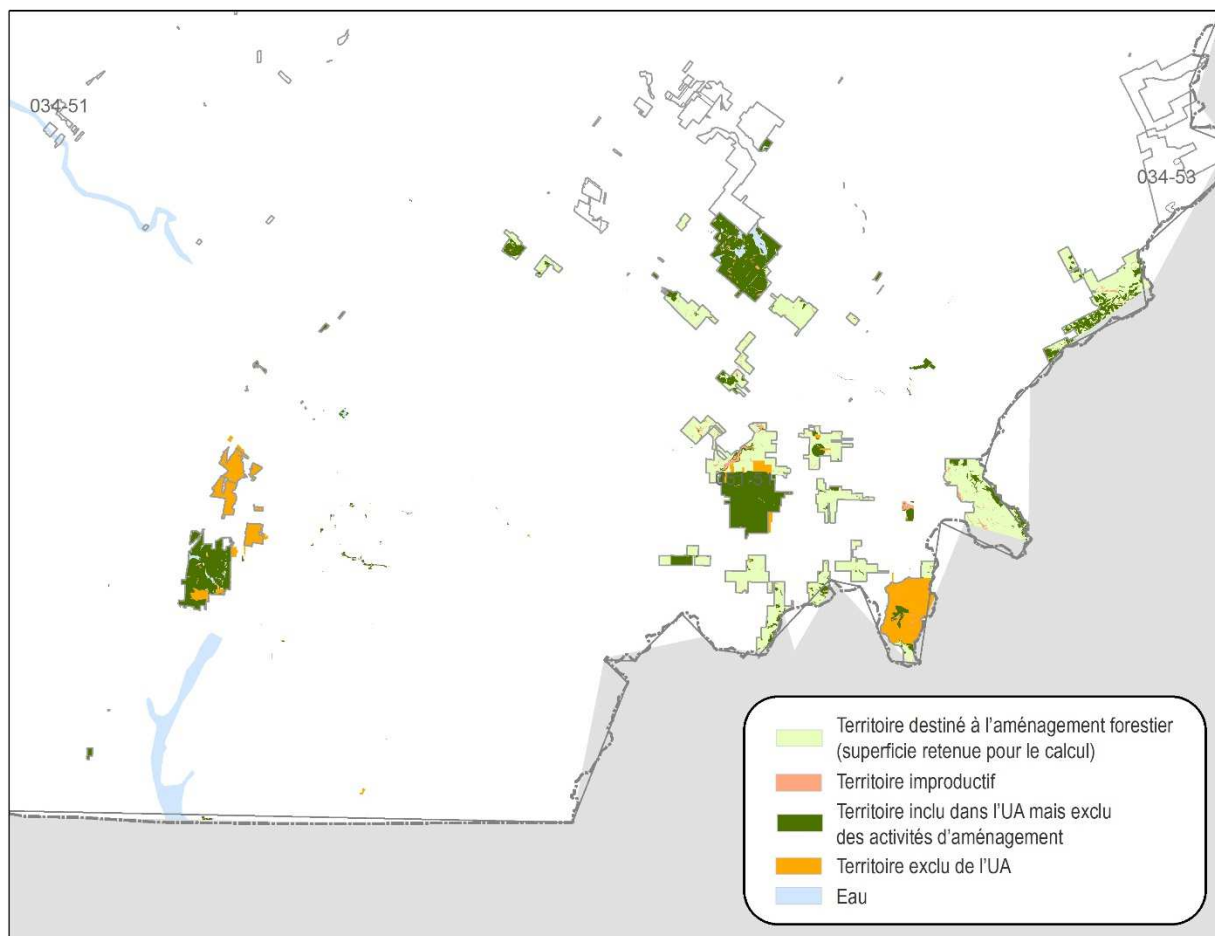


Figure 1 Catégories de territoire dans l'UA 051-51

### Forêt

L'unité d'aménagement est située à 86 % dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Est et à 14 % dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul de l'Est.

En 2018, le volume de bois marchand sur pied dans le territoire destiné à l'aménagement forestier est évalué à 5 015 800 mètres cubes (m<sup>3</sup>). Plus de 37 % de ce volume total est composé d'essences résineuses sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM), dont 49 % de sapin baumier (figure 2). La figure 3 montre l'importance de la superficie par grand type de forêt.

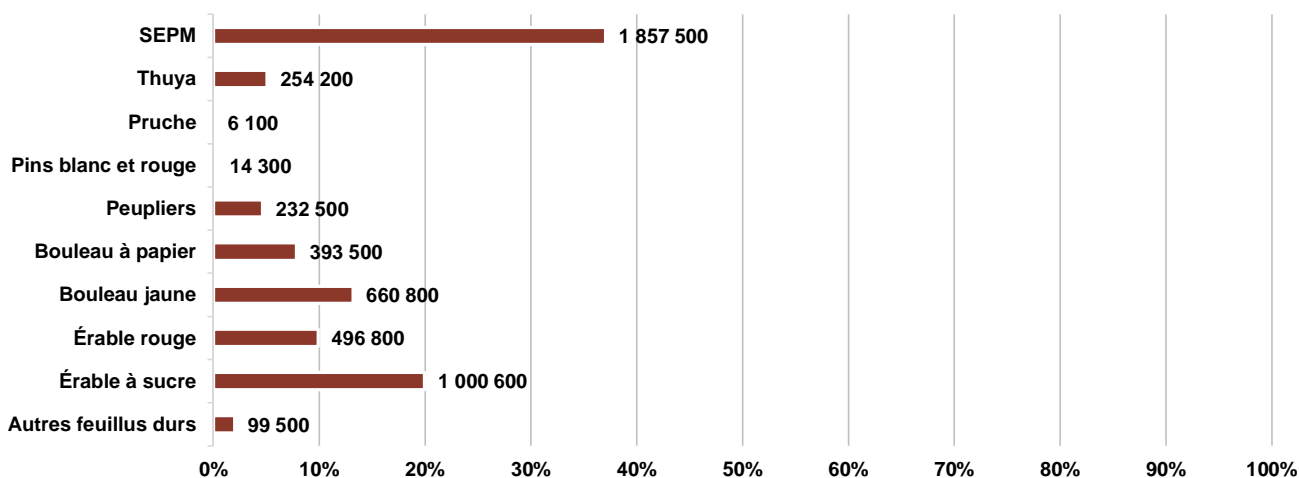


Figure 2 Volume de bois marchand sur pied (% et m<sup>3</sup>) en 2018

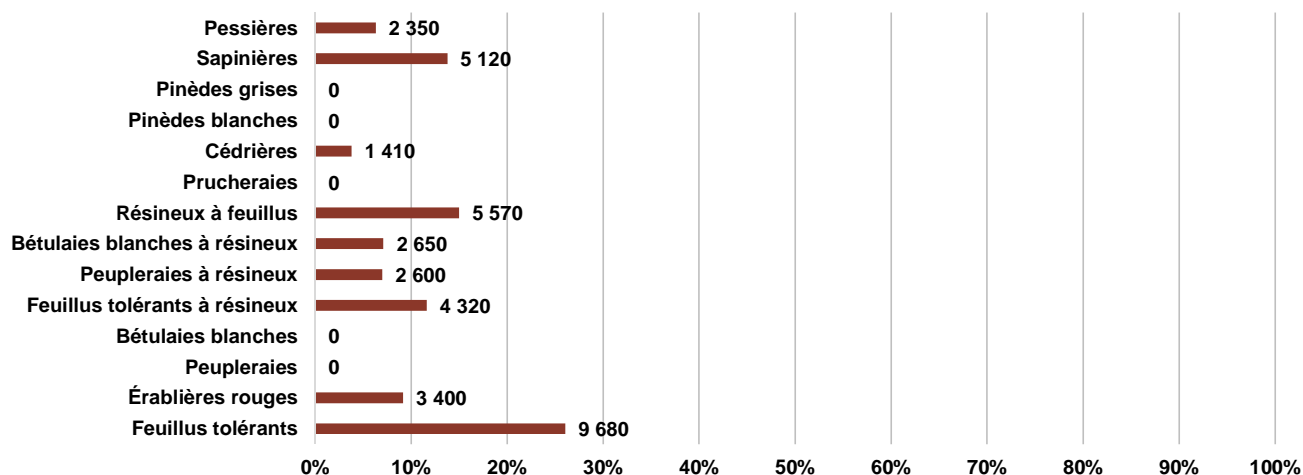


Figure 3 Superficie par grand type de forêt (% et ha) en 2018<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Superficie comptabilisée au début de la période 2018-2023.



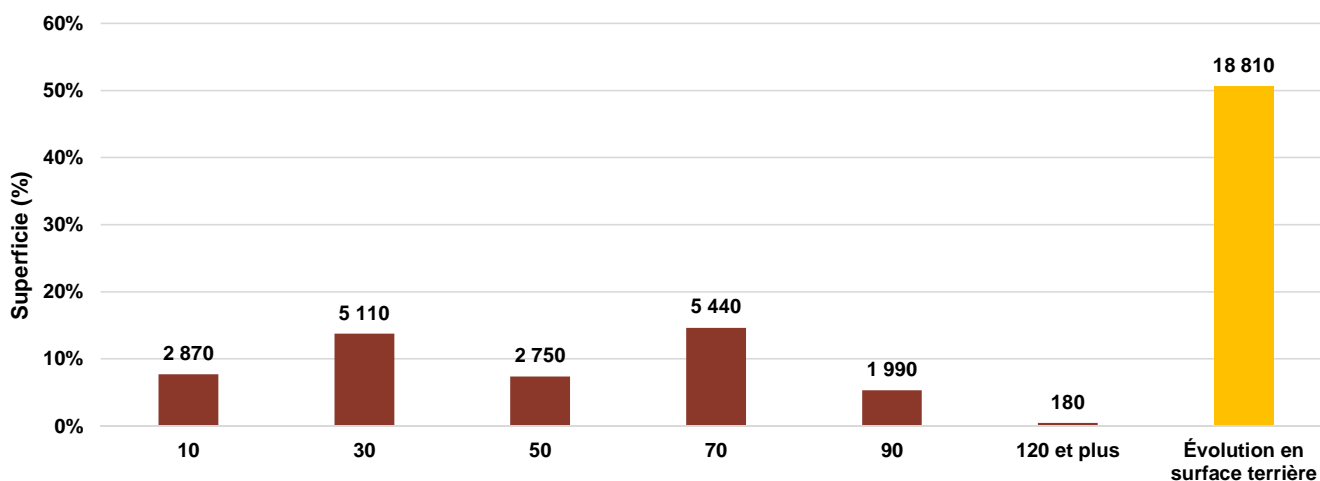


## Unité d'aménagement 051-51

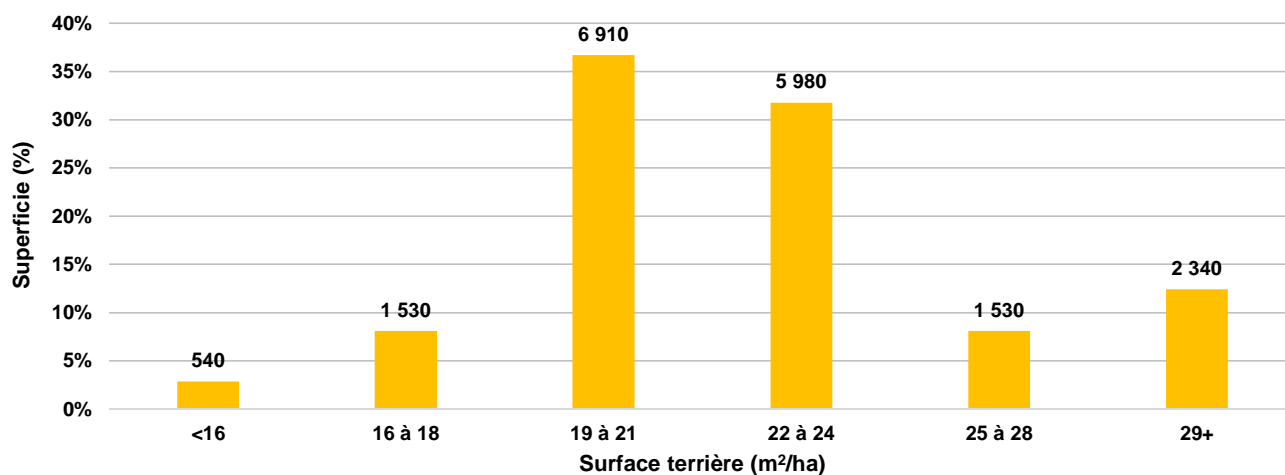
Dans le territoire destiné à l'aménagement forestier, l'évolution de la forêt est mesurée en fonction de l'âge<sup>4</sup> ou de la surface terrière<sup>5</sup>, dépendant du type de forêt et du modèle de croissance utilisé.

Dans cette UA, les classes d'âge 10 à 120 ans et plus représentent 49 % de la superficie destinée à l'aménagement (figure 4).

Le territoire occupé par la forêt mesurée en surface terrière représente 51 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier (figure 4). La figure 5 montre la répartition de cette dernière par classe de surface terrière.



**Figure 4 Superficie destinée à l'aménagement forestier (% et ha) dont l'évolution est mesurée selon l'âge ou la surface terrière en 2018**



**Figure 5 Distribution de la superficie forestière (% et m²/ha) dont l'évolution est mesurée en surface terrière dans le territoire destiné à l'aménagement forestier en 2018**

<sup>4</sup> Évolution en âge : peuplements dont l'âge est utilisé comme référence pour décrire l'évolution dans le temps.

<sup>5</sup> Évolution en surface terrière : peuplements dont l'âge n'est pas utilisé (feuillus tolérants, pin blanc, thuya) et dont la surface terrière constitue l'élément de référence pour connaître l'évolution dans le temps.

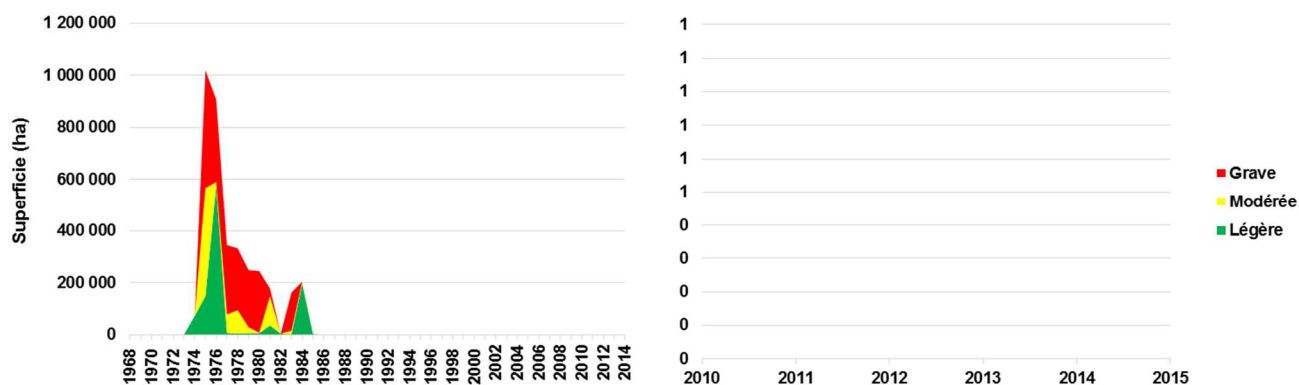
## Perturbations naturelles

- **Feux de forêt<sup>6</sup>**

Il n'y a pas eu de feu d'importance répertorié dans cette UA entre 1972 et 2012. L'UA est caractérisée par un cycle de feu de 1 000 ans.

- **Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)**

Les épidémies de la TBE causent d'importants dommages à la forêt résineuse du Québec. La figure 7 montre l'importance de l'épidémie qui s'est terminée dans les années 1980 et la progression de la nouvelle épidémie dans la région administrative de l'Estrie. Présentement, il n'y a pas de superficie affectée par la TBE dans cette UA.



**Figure 7 Défoliation par la TBE (ha) dans la région administrative de l'Estrie (incluant la forêt privée) entre 1968 et 2015 (à gauche) et entre 2010 et 2015 (à droite)<sup>7</sup>**

- **Autres perturbations<sup>8</sup>**

La maladie corticale du hêtre est présente dans ce territoire et selon les relevés de 2013, l'UA se situe dans la zone de destruction. Il n'y a pas de données précises sur la quantité d'arbres affectés. Le hêtre représente 3 % des feuillus tolérants dans l'UA.

<sup>6</sup> La superficie brûlée est associée à l'unité d'aménagement par le centroïde des feux de forêt, ce qui peut causer une certaine incohérence selon les unités d'aménagement.

<sup>7</sup> Bureau du forestier en chef (2015) <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/mandats/bilan-de-durabilite-des-forets-publicques-au-quebec/> (consulté le 23 février 2016).

<sup>8</sup> Source : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/fimaq/insectes/fimaq-insectes-portrait.jsp> (consulté le 19 janvier 2016).



## Aménagement

L'historique des travaux d'aménagement par grandes familles de traitements est présenté à la figure 9. Entre 1995 et 2013, les coupes totales représentent environ 2 990 ha, les coupes partielles 8 010 ha, les travaux d'éducation des jeunes peuplements 2 380 ha et le reboisement 240 ha. La figure 10 montre le volume de récolte mesuré dans le territoire entre 1999 et 2007.

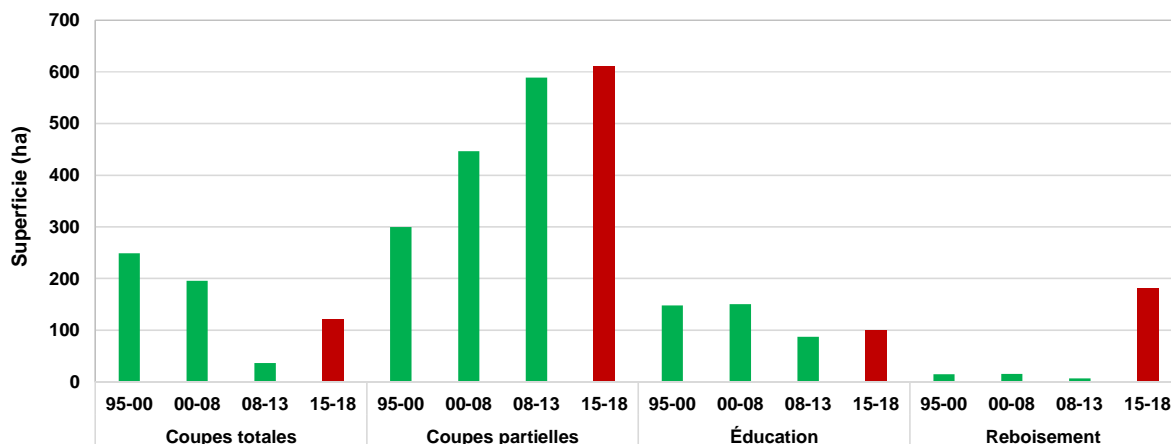


Figure 9 Superficie moyenne annuelle (ha) réalisée (planifiée pour 2015-2018) par grande famille de traitements sylvicoles depuis 1995-2000<sup>9,10,11</sup>

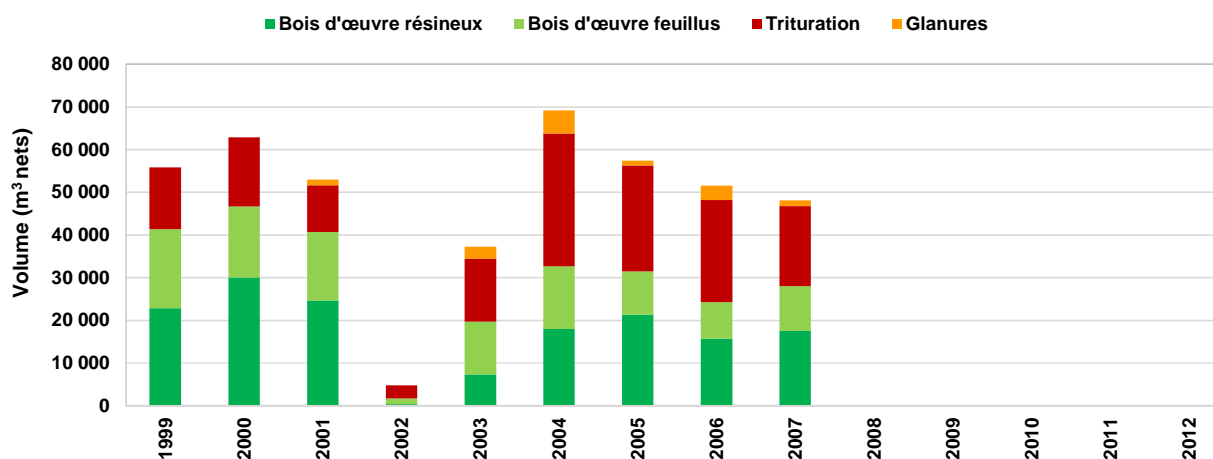


Figure 10 Récolte de matière ligneuse (volume mesuré en m<sup>3</sup> nets) entre 1999 et 2007<sup>12,13</sup>

### Particularité liée à l'aménagement

- Pas de données de récolte pour les périodes 2008 à 2012.

<sup>9</sup> Source : compilation interne des données de 1995 à 2013 à partir du système de gestion des interventions forestières (GIF) et du système d'émission des permis d'intervention (SEPI) et CPF 2015-2018.

<sup>10</sup> La superficie moyenne annuelle des travaux réalisés s'applique aux périodes 1995-2000, 2000-2008 et 2008-2013. Actuellement, il n'y a pas de données compilées pour la période 2013-2015. La période 2015-2018 présente la quantité de travaux prévue selon la stratégie d'aménagement du CPF.

<sup>11</sup> Dans le cas de l'unité d'aménagement 051-51, les données proviennent d'un prorata de la superficie des travaux réalisés dans l'unité d'aménagement 034-52 pour les périodes 1995-2000 et 2000-2008.

<sup>12</sup> Les glanures sont les matières ligneuses laissées sur le parterre de coupe : arbres, houppiers, souches de plus de 30 cm, buttages, filets non récoltés, parties d'arbres marchandes à la jetée, dans les tas de branches ou sous la forme de rebuts de tronçonnage.

<sup>13</sup> Source : MFFP – Direction de la coordination opérationnelle (DCO).

## Historique des possibilités forestières

### Création de l'unité d'aménagement

En 2013, l'UA a été créée par le redécoupage de l'UA 034-52 en 3 territoires.

Les possibilités forestières des périodes antérieures au présent calcul sont présentées au tableau 2.

**Tableau 2 Variation des possibilités forestières (m<sup>3</sup>/an) depuis 2000<sup>14</sup>**

Périodes	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> /an)									Total
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	
2000-08	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2008-13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2013-15	26 800	800	0	0	5 800	5 900	7 400	19 900	800	67 300
2015-18	17 400	1 700	100	200	3 000	4 900	9 100	19 300	1 200	56 900

### Possibilités forestières théoriques

Les possibilités forestières théoriques résultent d'un scénario qui n'intègre pas les enjeux d'aménagement durable présentés dans le tableau 3 à l'exception du rendement soutenu de matière ligneuse. Ces possibilités forestières ont été évaluées afin de démontrer le potentiel du territoire.

Les possibilités forestières théoriques totales sont évaluées à 95 900 m<sup>3</sup> et la possibilité unitaire théorique est de 2,6 mètres cubes par hectare par année (m<sup>3</sup>/ha/an).

#### Particularité liée aux possibilités forestières théoriques

- Comme l'UA est récente et provient de la division de l'aire commune 034-52, il n'y a pas de données historiques qui permettent d'établir des comparables pour les périodes 2000 à 2013.

<sup>14</sup> Depuis le CPF 2015-2018, les possibilités forestières sont exprimées en volume marchand brut. Avant 2015, les possibilités forestières étaient évaluées en volume marchand net et comprenaient une réduction pour la carie et la non-utilisation des bois. Aux fins de comparaisons, les possibilités forestières antérieures ont été converties par l'application d'un facteur uniforme de 6 %.



## Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable

En plus des modalités légales<sup>15</sup>, le calcul des possibilités forestières prend en compte d'autres modalités afin de favoriser l'atteinte d'objectifs d'aménagement durable de la forêt et permettre le suivi d'indicateurs (tableau 3). Plusieurs d'entre eux sont présentés dans les annexes.

**Tableau 3 Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable de la forêt intégrés dans le calcul des possibilités forestières<sup>16</sup>**

Thèmes	Enjeux	Annexe	Modalités et suivis	Intégrés	
Structure, composition et configuration des écosystèmes forestiers	Structure d'âge	7	Suivi de l'atteinte de seuils selon les cibles régionales		
	Composition forestière	8	Suivi de l'enfeuillage et de l'ensapinage		
			Suivi du maintien ou de la raréfaction de certaines essences		
	Aires protégées		Intégration des aires inscrites au Registre du MDDELCC		
			Prise en compte d'aires protégées candidates		
			Autres exclusions aux fins de protection (refuges biologiques, etc.)		
Organisation spatiale	9	Récolte par massifs agglomérés ou par coupe mosaïque			
Préoccupations fauniques	Salmonidés		Application des aires équivalentes de coupe et des lisières boisées		
	Cerf de Virginie	10	Aménagement des ravages pour l'habitat hivernal pris en compte		
	Caribou	11	Application du plan (volet aménagement forestier)		
Productivité de la forêt	TBE	12	Suivi de la vulnérabilité de certains peuplements forestiers face à la TBE		
	Paludification	13	Stratégie pour contrer l'entourbement		
	Éricacées	13	Stratégie pour contrer l'envahissement par les éricacées		
	Landes à lichens		Reboisement de milieux ouverts		
	Feux de forêt		Prise en compte de la récurrence des feux		
Protection des sols et de l'eau	Milieu aquatique	14	Protection de bassins versants		
		14	Protection des lisières boisées		
	Sols		Contraintes et exclusion de la récolte dans les pentes fortes et abruptes		
Aspects sociaux et économiques	Production de bois		Cibles d'intensification de l'aménagement forestier		
		6	Coûts d'approvisionnement		
		15	Bois d'œuvre de feuillus durs		
		16	Objectif de dimensions des bois SEPM récoltés		
			17	Objectif de dimensions des bois de bouleau à papier récoltés	
	Qualité visuelle des paysages	14	Exclusion ou modalité de récolte dans les paysages visibles identifiés		
	Harmonisation	19	Autres mesures d'harmonisation des usages du territoire		
	Certification	18	Modalités liées à une norme de certification forestière		
	Premières Nations	19	Intégration d'éléments convenus avec les communautés autochtones		
Autres	Cris	19	Intégration d'éléments de la Paix des Braves (ENRQC)		
		19	Éléments particuliers à l'UA		

<sup>15</sup> Se référer au chapitre 4 du MDPF pour en savoir davantage sur les éléments intégrés au CPF.

<sup>16</sup> Les indicateurs de suivi de la qualité de l'habitat ainsi que les analyses reliées à la rentabilité économique seront évalués ultérieurement.

## Possibilités forestières calculées

Les résultats présentés proviennent de la modélisation des objectifs d'ADF, de la stratégie d'aménagement et des exigences réglementaires à respecter (tableau 3). Diverses analyses ont été réalisées pour parvenir à ces résultats, les principales d'entre elles sont présentées à l'annexe 2.

Le tableau 4 montre le niveau des possibilités forestières par essence ou par groupe d'essences ainsi que leur variation par rapport à celles actuellement en vigueur.

Les possibilités forestières s'élèvent à 60 700 mètres cubes par année (m<sup>3</sup>/an) (tableau 4). Ces résultats montrent une augmentation de 7 % par rapport à la période précédente. La possibilité forestière unitaire est de 1,6 m<sup>3</sup>/ha/an, ce qui correspond à une récolte annuelle de 1,2 % du volume sur pied initial.

**Tableau 4 Résultats des possibilités forestières par essence ou par groupe d'essences et écart avec la période 2015-2018**

Périodes	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> /an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	28 200 46%	800 1%	0 0%	300 0%	2 900 5%	5 400 9%	7 400 12%	15 000 25%	600 1%	60 700 100%
2015-2018	17 400	1 700	100	200	3 000	4 900	9 100	19 300	1 200	56 900
Écart (%)	62%	-53%	-100%	50%	-3%	10%	-19%	-22%	-50%	7%

Répartition de la composante SEPM des possibilités forestières 2018-2023 : sapin (62%), épinettes (37%), pin gris (0%) et mélèzes (1%).

Répartition de la composante Érables à sucre et rouge des possibilités forestières 2018-2023 : érable à sucre (61%) et érable rouge (39%).

### Écarts par rapport au CPF 2015-2018

Dans cette UA, les résultats par rapport aux possibilités forestières 2015-2018 sont différents, principalement pour les raisons suivantes : volume dans l'inventaire plus élevé, plus de volume dans les courbes, niveau maximum de coupes totales et effet de l'organisation spatiale. L'annexe 3 explique plus en détail les changements observés dans l'UA entre les deux périodes.



### Évolution du volume selon un scénario de récolte permettant un rendement accru

La figure 11 présente la variation des catégories de volume sur l'horizon de 150 ans. La différence entre le volume à maturité et le volume récoltable s'explique par la superficie où la récolte n'est pas autorisée en raison, par exemple, de règles de juxtaposition des agglomérations de coupes, de la fermeture des unités territoriales de référence (UTR) ou en raison de coupes partielles qui ne prélèvent qu'une partie du volume. L'annexe 4 distingue les scénarios d'où proviennent les données des tableaux et des figures présentés dans ce rapport.

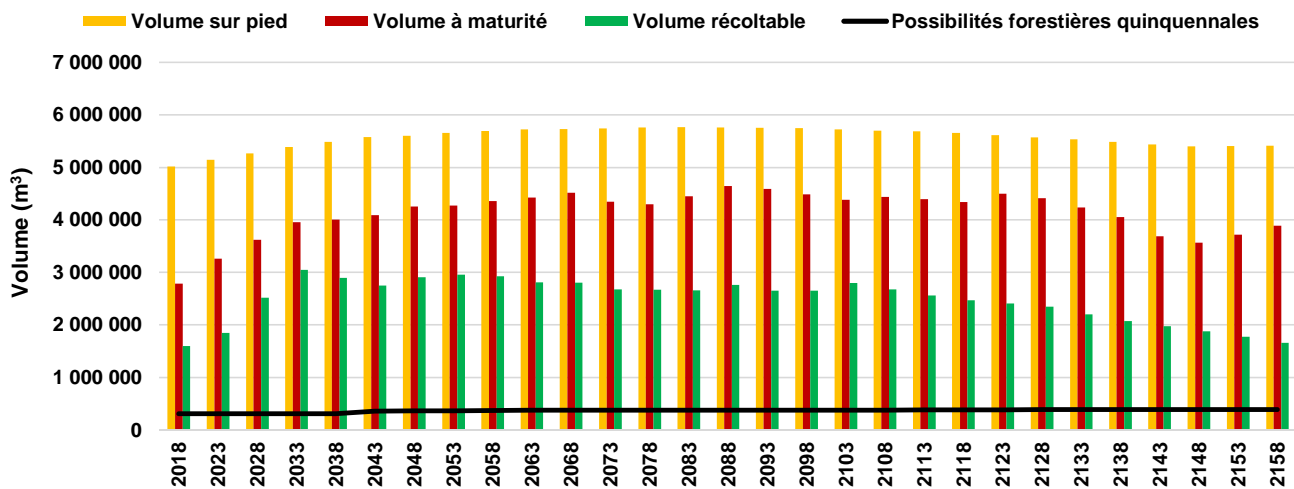


Figure 11 Évolution du volume (m³) selon le scénario retenu<sup>17</sup>

<sup>17</sup> Voir la fiche 2.8 du MDPF

## Répartition des possibilités forestières

### Composition forestière

Le tableau 5 présente la répartition des possibilités forestières selon les grands types de forêts présents dans le territoire destiné à l'aménagement forestier. Chaque grand type de forêt se distingue par les essences qui le dominent. Ainsi, ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles peuvent poser des difficultés de mise en marché en fonction de la structure industrielle en place.

**Tableau 5 Répartition des possibilités forestières par groupe d'essences et par grand type de forêt**

Grands types de forêt *	Superficie récoltée				Possibilités forestières							
	Coupes finales		Coupes partielles		Résineux		Feuillus tolérants		Feuillus intolérants		Total	
	ha/an	%	ha/an	%	m³/an	%	m³/an	%	m³/an	%	m³/an	%
Pessières	0	0%	0	0%	600	2%	0	0%	0	0%	600	1%
Sapinières	20	14%	120	24%	10 000	34%	600	3%	1 500	11%	12 100	20%
Pinèdes grises	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Pinèdes blanches	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Cédrrières	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Prucheraies	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Résineux à feuillus	80	57%	10	2%	9 200	31%	1 200	7%	4 000	28%	14 400	24%
Bétulaies blanches à résineux	30	21%	10	2%	2 600	9%	600	3%	2 400	17%	5 600	9%
Peupleraies à résineux	10	7%	0	0%	900	3%	200	1%	800	6%	1 900	3%
Feuillus tolérants à résineux	0	0%	50	10%	2 100	7%	1 700	10%	800	6%	4 600	8%
Bétulaies blanches	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Peupleraies	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Érablières rouges	0	0%	70	14%	2 600	9%	800	5%	2 100	15%	5 500	9%
Feuillus tolérants	0	0%	230	47%	1 400	5%	12 200	71%	2 500	18%	16 100	26%
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>100%</b>	<b>490</b>	<b>100%</b>	<b>29 400</b>	<b>100%</b>	<b>17 300</b>	<b>100%</b>	<b>14 100</b>	<b>100%</b>	<b>60 800</b>	<b>100%</b>

\* La superficie est arrondie à la dizaine près et le volume à la centaine près. Cette opération entraîne une légère distorsion sur l'évaluation de la somme. Dans l'UA 05151 on observe une différence de 100 m³/an avec le tableau 4.

### Principales composantes territoriales

Des modalités particulières applicables sur certaines superficies ou des particularités biophysiques du territoire peuvent également influencer la rentabilité des activités de récolte. Ainsi, la combinaison de la composante territoriale et du grand type de forêt permet de catégoriser le degré de difficulté opérationnelle (tableau 6).

Le classement par couleur, du vert (facile) au rouge (très difficile), illustre la difficulté opérationnelle croissante pour la récolte. Cette dernière considère le type de composante territoriale et les difficultés de mise en marché des diverses essences dans les mêmes parterres de coupe.





**Tableau 6 Répartition des possibilités forestières (m³/an) par composante territoriale et gradient de difficulté opérationnelle par grands types de forêts<sup>18</sup>**

Grands types de forêt	Possibilités forestières dans les composantes territoriales (m³/an)*							Total	
	Sans contraintes	Paysages	Territoires fauniques structurés	Autres	Peuplements orphelins	Pentes fortes	Lisières boisées	m³/an	%
	Pessières	300	0	0	200	100	0	0	600
Sapinières	4 500	100	1 600	3 500	1 100	400	900	12 100	20%
Résineux à feuillus	6 500	400	2 200	2 600	1 100	900	600	14 300	24%
Peupleraies à résineux	1 000	0	300	400	100	0	0	1 800	3%
Bétulaies blanches à résineux	2 000	100	700	2 000	500	300	200	5 800	10%
Feuillus tolérants à résineux	2 100	100	300	900	500	100	700	4 700	8%
Érablières rouges	2 600	0	100	1 300	700	0	800	5 500	9%
Feuillus tolérants	8 300	300	1 200	3 600	700	100	1 800	16 000	26%
Cédrifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Pinèdes grises	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Pinèdes blanches	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Prucheraies	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Peupleraies	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Bétulaies blanches	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
<b>Total</b>	<b>27 300</b>	<b>1 000</b>	<b>6 400</b>	<b>14 500</b>	<b>4 800</b>	<b>1 800</b>	<b>5 000</b>	<b>60 700</b>	<b>100%</b>
	45%	2%	11%	24%	8%	3%	8%		

\* La superficie est arrondie à la dizaine près et le volume à la centaine près. Cette opération entraîne de légères distorsions sur l'évaluation des sommes. Dans le tableau ci-dessous on observe un différence de 0 m3/an avec le tableau 4.

**Particularités liées à la répartition des possibilités forestières dans les composantes territoriales**

- La composante territoriale « Autres » correspond aux ravages du cerf de Virginie et aux parcs régionaux.
- Au total, 45 % de la superficie est situé dans la contrainte facile, 36 % dans la contrainte difficile et 19 % dans la contrainte très difficile.

<sup>18</sup> Voir l'annexe 1 pour les définitions.



## Activités d'aménagement forestier<sup>19</sup> et budget requis

L'élaboration des scénarios sylvicoles<sup>20</sup> prend en compte les recommandations du tome III du *Guide sylvicole du Québec*<sup>21</sup> ainsi que les particularités régionales. Les activités de récolte et les travaux sylvicoles requis pour atteindre les objectifs de la stratégie d'aménagement forestier sont présentés aux tableaux 7 et 8. Ils sont en partie encadrés par les cibles établies par la Direction de la gestion des forêts (DGFo). Ils ont fait l'objet de rencontres d'arrimage avec le Bureau du forestier en chef et ils sont le résultat de l'optimisation. Ce niveau d'aménagement requiert un budget annuel de **372 900 \$** pour la réalisation des travaux sylvicoles. Certaines informations liées aux activités d'aménagement forestier sont présentées à l'annexe 5. La figure 12 montre la répartition du budget par famille de traitements. L'annexe 6 présente diverses informations reliées aux coûts d'approvisionnement.

**Tableau 7 Répartition de la superficie des traitements commerciaux (ha/an), et comparaison avec la période 2015-2018 et avec les cibles de la DGFo<sup>22</sup>**

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Superficie 2015-2018 (ha/an)	Cibles de la DGFo	Gradient *
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	150	120	< 150 ha	I-B-Ex
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0		
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0		
<b>Total des coupes finales</b>	<b>150</b>	<b>120</b>		
Éclaircie commerciale	0	0		
Coupe progressive régulière	60	80		B
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	190	350	< 60% des CP	B
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	130		> 30% des CP	B
Coupes de jardinage ou d'amélioration	110	180	65 à 180 ha	I
<b>Total des coupes partielles</b>	<b>490</b>	<b>610</b>		
<b>Total des activités de récolte</b>	<b>640</b>	<b>730</b>		
% des coupes totales / récolte	23%	16%		
% des coupes partielles / récolte	77%	84%		
Coupes partielles de peuplements résineux	130	160		
Coupes partielles de peuplements de feuillus tolérants et de pins	280	459		

\* Gradient : Elite (El), Intensif (I), de base (B), Extensif (Ex)

### Particularités reliées aux activités d'aménagement avec récolte

- Les scénarios sylvicoles ont été révisés avec la DGFo.
- La superficie des coupes finales suite à une coupe partielle dans les peuplements de feuillus tolérants est incluse dans les coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS).
- La cible imposée au niveau des coupes totales influence de manière importante les résultats.
- La superficie présentée est basée sur la moyenne traitée des 25 prochaines années.

<sup>19</sup> Pour plus d'informations sur les traitements sylvicoles, voir les fiches du chapitre 3 du MDPF.

<sup>20</sup> Par exemple : scarifiage, plantation, éclaircie précommerciale, éclaircie commerciale et coupe totale. Voir la fiche 2.3 du MDPF.

<sup>21</sup> Référence : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-guide-sylvicole.jsp> (consulté le 19 janvier 2016).

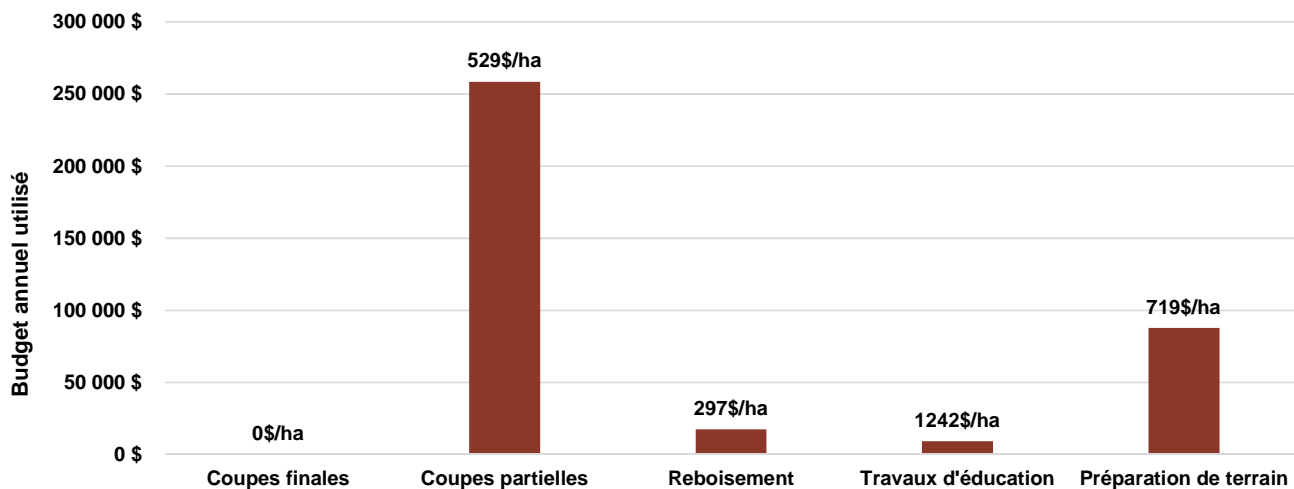
<sup>22</sup> Le gradient réfère à l'intensité de la sylviculture.



**Tableau 8 Répartition de la superficie des traitements non commerciaux (ha/an), et comparaison avec la période 2015-2018 et avec les cibles de la DGFo<sup>23</sup>**

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Superficie 2015-2018 (ha/an)	Cibles de la DGFo	Gradient *
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0	0 ha	
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	5	20	15 à 20 ha	I
Plantation de base (1 600 plants/ha)	0	0	0 ha	
Regarni	50	160		B
% des plantations dans les coupes totales	3%	17%		
<b>Total des travaux de reboisement</b>	<b>60</b>	<b>180</b>	<b>&lt; 40 000 plants</b>	
Nettoisement	0	0		
Éclaircie précommerciale	0	30		
Dégagement de la régénération naturelle	0	50		
Dégagement des plantations	0	20		
Élagage	0	0		
<b>Total des travaux d'éducation</b>	<b>0</b>	<b>100</b>		
Scarifiage partiel	120	120		
Scarifiage en plein	0			
<b>Total de la préparation de terrain</b>	<b>120</b>	<b>120</b>		
<b>Total des travaux sans récolte</b>	<b>180</b>	<b>400</b>		

Gradient : Elite (El), Intensif (I), de base (B), Extensif (Ex)



**Figure 12 Répartition du budget annuel dans les principaux traitements prévus à la stratégie d'aménagement et coût moyen par hectare par traitement (\$/ha)**

Particularités liées aux activités d'aménagement sans récolte
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les scénarios sylvicoles ont été révisés avec la DGFo.</li> <li>La cible de plantation intensive demandée par la DGFo n'a pas pu être respectée dans le modèle parce que le maximum réalisable est moindre (fonction des traitements de récolte et du niveau de plants).</li> <li>La superficie présentée est basée sur la moyenne traitée des 25 prochaines années.</li> </ul>

<sup>23</sup> Le gradient réfère à l'intensité de la sylviculture.



## Annexe 1. Définitions

### Catégories de territoire

Le territoire forestier public correspond à la superficie de juridiction provinciale qui peut être aménagée, et ce, au sud de la limite nordique d'attribution des bois. Il exclut donc les terres fédérales et privées. Pour la période 2018-2023, le territoire public, à l'exclusion des territoires forestiers résiduels, est subdivisé en 60 unités d'aménagement dans lesquelles existe une distinction de la superficie en fonction de son utilisation pour la production de matière ligneuse. Ainsi, la répartition suivante de la superficie est établie :

- improductive<sup>24</sup>;
- hors des unités d'aménagement (territoires forestiers résiduels, etc.);
- exclue de l'aménagement forestier (aires protégées, parcs nationaux, pentes abruptes, etc.). Cette superficie est cependant contributive pour réaliser les portraits d'ADF (vieilles forêts, etc.)<sup>25</sup>;
- destinée à l'aménagement forestier (superficie résiduelle où l'aménagement forestier est permis).

### Composantes territoriales

Tableau A1.1 Définitions des composantes territoriales<sup>26</sup>

Appellations	Définitions
Sans contraintes	Territoire où les éléments des lignes suivantes n'ont pas été identifiés.
Encadrements visuels	Superficie des paysages visibles à partir de sites identifiés pour lesquels des modalités d'intervention sont prévues afin d'en préserver la qualité visuelle. Ces sites sont prescrits par le RNI ou sont des sites d'intérêt identifiés dans le cadre du septième objectif de protection et de mise en valeur (OPMV 7). Le paysage est déterminé en fonction de la topographie et doit être visible à partir d'une structure ou d'un site d'intérêt.
Territoires fauniques structurés	Ces territoires sont généralement délimités aux fins de conservation et de mise en valeur de la faune (réserves fauniques, ZEC et pourvoies à droits exclusifs).
Forêts morcelées	Peuplements forestiers de petite superficie, prêts pour la récolte, mais qui ont été délaissés lors des opérations des années antérieures pour différentes raisons. Ils comprennent les peuplements enclavés, les peuplements orphelins, les peuplements résiduels de coupe mosaïque, les îles et les séparateurs de coupe.
Pentes fortes	Superficie dont l'inclinaison varie de 31 % à 40 %, qui présente des difficultés opérationnelles suffisamment élevées pour que sa récolte fasse l'objet d'un suivi distinct. La superficie dont l'inclinaison est supérieure à 40 % est exclue de l'aménagement forestier, mais fait partie des portraits du territoire pour des variables de suivi.
Habitats fauniques	Superficie qui fait l'objet d'un plan d'aménagement particulier pour maintenir les composantes de l'habitat hivernal du cerf de Virginie ou d'un plan de rétablissement de l'habitat du caribou forestier.
Lisières boisées	Lisières boisées (généralement de 20 mètres (m) de largeur) conservées en tout temps en bordure des cours d'eau et de certains sites récréatifs. Une récolte partielle y est généralement permise lorsque la densité du couvert est supérieure à 60 % (densités A et B).
Autres	Tout autre élément présentant des caractéristiques sensibles, un intérêt particulier ou d'autres particularités opérationnelles.

<sup>24</sup> La forêt ne peut s'y établir naturellement (dénudés secs et humides, etc.).

<sup>25</sup> Lorsque la forêt qui l'occupe contribue au suivi de certaines variables utilisées pour réaliser des portraits, par exemple, le pourcentage de vieilles forêts. Dans une aire protégée, aucune récolte n'est réalisée, mais les caractéristiques de la forêt contribuent à l'atteinte de la cible fixée.

<sup>26</sup> Adapté de *État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013*, <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/mandats/bilan-de-durabilite-des-forets-publicques-au-quebec/> (consulté le 24 février 2016).

## Annexe 2. Principales analyses réalisées en support à la décision

Le tableau suivant regroupe les principales analyses réalisées dans le cadre du CPF de cette UA. Certaines sont générales et appliquées à l'ensemble des unités d'aménagement alors que d'autres sont spécifiques et ont été réalisées à la demande de la DGFo.

Ces analyses ont été produites en vue d'aider les décideurs à orienter les cibles de la stratégie d'aménagement du CPF ou pour quantifier l'impact de certains enjeux.

**Tableau A2.1 Principales analyses réalisées**

No	Analyses	Requérant	Date
1	Analyse selon les cibles du calcul 2015-2018 aux fins de comparaison des résultats	BFEC	Janvier 2016
2	Portrait de l'évolution de la forêt sans perturbation naturelle ou humaine	SOR	Janvier 2016
3	Analyse avec une enveloppe budgétaire réduite.	SOR	Février 2016
4	Analyse des nouveaux regroupements UTR - UTA de l'enjeu de structure d'âge	SOR	Février 2016
5	Analyse de nouvelles cibles pour l'enjeu de structure d'âge	SOR	Février 2016
6	Analyse avec de nouvelles cibles pour les activités d'aménagement	SOR	Février 2016
7	Analyses de l'intégration du suivi et des contraintes de bois d'œuvre de feuillus durs	BFEC	Mars 2016
8	Analyse de l'intégration de l'aménagement forestier 2013-2018 en volume et en superficie	BFEC	Mars 2016
9	Analyse quantifiant les impacts des cibles retenues pour l'enjeu de structure d'âge	BFEC	Avril 2016
10	Analyse quantifiant les impacts des ravages du cerf de Virginie	BFEC	Avril 2016
11	Analyse quantifiant les impacts des aires protégées candidates intégrées	BFEC	Avril 2016
12	Analyse quantifiant les impacts des objectifs locaux et régionaux	BFEC	Avril 2016
13	Analyse quantifiant le niveau maximum de coupes totales	SOR	Juin 2016
14	Analyses TBE quantifiant les pertes selon un scénario optimiste et pessimiste	BFEC	Juillet 2016



## Annexe 3. Documentation des écarts CPF 2018-2023 vs CPF 2015-2018

La documentation des écarts a pour but d'expliquer plus en détail les changements entre les possibilités forestières observées depuis le dernier CPF.

### Territoire destiné à l'aménagement forestier

L'UA dispose d'une nouvelle carte écoforestière basée sur des photographies aériennes de 2007. Cette carte, réalisée en fonction d'une nouvelle norme, intègre entre a

es les perturbations naturelles et humaines jusqu'au 31 mars 2013. Elle actualise également les principales caractéristiques des peuplements, dont l'âge, la hauteur et la composition.

Des changements peuvent également toucher les entités territoriales. Ces modifications représentent les changements de vocation du territoire. Par exemple, des sites à vocation de protection peuvent avoir été ajoutés ou retirés. Tous ces changements peuvent faire varier la superficie destinée à l'aménagement forestier de l'UA. Il est estimé que cette superficie a diminué de 3 % avec la nouvelle cartographie.

#### Autre changement territorial survenu dans l'UA depuis le CPF 2015-2018

- Les principaux éléments expliquant la diminution de la superficie sont l'ajout d'affectations et de pentes fortes.

### Volume sur pied initial

Un nouvel inventaire est également disponible pour cette UA. Ce dernier ainsi que les courbes d'évolution actualisent le volume sur pied en début d'horizon. Ainsi, il est possible de comparer le volume des principaux groupes d'essences avec le dernier CPF. Il est constaté que le volume initial sur pied toutes essences est semblable au CPF 2015-2018. Par contre, le volume des essences résineuses a augmenté de 19 %, alors que celui des feuillus tolérants a diminué de 20 %.

### Rendement des courbes d'évolution

En raison de la nouvelle carte et du nouvel inventaire, il a été nécessaire de créer de nouvelles courbes d'évolution. Ces courbes ont été produites à partir d'une mise à jour des modèles de croissance<sup>27</sup>. De manière générale, les nouvelles courbes utilisées génèrent un accroissement et un volume maximal plus élevés que celles du CPF 2015-2018.

#### Autres changements aux intrants survenus dans l'UA depuis le CPF 2015-2018

- Révision des scénarios sylvicoles proposés à l'optimisation
- Prélèvement plus important dans les coupes partielles des feuillus tolérants et des feuillus tolérants à résineux

<sup>27</sup> Voir le rapport *Comparaison des courbes d'évolution employées dans le cadre des CPF 2018-2023 et 2015-2018* sur le site Internet du Forestier en chef.



### Écarts reliés aux intrants

Il est difficile de quantifier l'impact individuel des éléments précédents. Par contre, il est possible de quantifier leur impact global en comparant les possibilités forestières théoriques actuelles avec celles du calcul antérieur. La comparaison de ces possibilités forestières procure une vue globale de l'impact des changements reliés aux intrants. Ainsi, pour le volume des essences résineuses, la différence s'est accentuée, passant d'une augmentation de 19 % pour le volume sur pied à une augmentation de 52 % pour l'impact global des intrants. Cette augmentation est principalement attribuable au meilleur rendement des courbes de croissance et à l'augmentation du volume sur pied. Pour les feuillus tolérants, le gain observé au niveau des courbes d'évolution ne permet pas de compenser complètement la baisse du volume sur pied, car une baisse de 10 % persiste lorsqu'on compare la variation issue des intrants.

### Enjeux considérés dans la modélisation

Les enjeux d'aménagement durable présentés dans le tableau 3 influencent également les résultats calculés. Il est constaté que certains enjeux ont des effets différents de ceux du CPF précédent. Parmi les différences observées, il apparaît que l'organisation spatiale des coupes et des lisières boisées a maintenant un impact supérieur de 6 % au niveau du volume total. Cette variation provient de l'impact de l'organisation spatiale en coupe mosaïque qui a été considéré comme nul lors du calcul précédent. Il est aussi possible de comparer l'impact des autres enjeux. Ces derniers ont maintenant des impacts supérieurs de 4 %. Cette variation provient du niveau de coupes totales imposé.

### Résultats calculés

Tel que constaté au tableau 4, les possibilités forestières 2018-2023 augmentent de 7 % par rapport à celles de 2015-2018. L'analyse présentée démontre que les éléments les plus importants pour expliquer cette hausse proviennent de la variation du volume sur pied, du niveau de coupes totales imposé ainsi que de l'organisation spatiale en coupe mosaïque.

**Tableau A3.1 Principaux écarts constatés**

Éléments analysés	Feuillus tolérants	Feuillus intolérants	Résineux	Total
Territoire destiné à l'aménagement forestier				-3 %
Volume sur pied initial	-20 %	4 %	19 %	-1 %
Rendement des courbes d'évolution	Volume plus élevé			
<b>Variation issue des intrants</b>	-10 %	8 %	52 %	20 %
Organisation spatiale et lisières boisées	-21 %	0 %	2 %	-6 %
Autres enjeux	0 %	-1 %	-2 %	-4 %
<b>Variation des résultats calculés</b>	-30 %	6 %	51 %	7 %





## Annexe 4. Rendement soutenu ou accru<sup>28</sup>

Le tableau suivant indique la provenance des données pour les tableaux et les figures du rapport selon les scénarios d'aménagement analysés lors du CPF 2018-2023. Deux types de modélisation ont été produits, selon que le rendement est soutenu ou accru. L'horizon utilisé pour évaluer les valeurs est indiqué en nombre d'années<sup>29</sup>.

**Tableau A4.1 Distinction des scénarios en fonction du rendement soutenu ou accru**

No	Titre	Années	Rendement soutenu	Rendement accru
Tableau 4	Résultats calculés des possibilités forestières	25		
Figure 11	Évolution des volumes	150		
Tableau 5	Répartition des possibilités forestières par groupe d'essences et par type de forêt	25		
Tableau 6	Répartition des possibilités forestières par composante territoriale et gradient de difficulté opérationnelle par type de forêt	25		
Tableau 7	Répartition de la superficie des traitements commerciaux	25		
Tableau 8	Répartition de la superficie des traitements non commerciaux	25		
Figure 12	Répartition du budget dans les principaux traitements prévus à la stratégie d'aménagement	25		
Tableau A5.1	Variables forestières liées aux activités d'aménagement	30		
Figure A6.1	Coûts d'approvisionnement	25		
Figure A7.1	Évolution des vieilles forêts à l'échelle de l'unité d'aménagement	150		
Figure A7.2	Évolution des forêts en régénération à l'échelle de l'unité d'aménagement	150		
Figure A8.1	Évolution de la superficie par type de couvert	150		
Figure A8.2	Évolution du volume de sapin	150		
Figure A9.1	Évolution de la superficie des peuplements de 7 mètres et plus des UTR ou des aires de trappe	150		
Figure A10.2	Évolution du pourcentage de strates / peuplements abri et nourriture-abri dans les compartiments des aires de confinement	150		
Figure A11.2	Évolution du taux de perturbation dans l'unité d'aménagement	150		
Figure A12.1	Proportion des peuplements vulnérables à la TBE	150		
Figure A13.1	Pourcentage de la superficie paludifiée et/ou susceptible à l'envahissement par les éricacées	150		
Figure A15.1	Évolution du volume de bois d'œuvre récolté	50		
Figure A15.2	Évolution du volume moyen de bois d'œuvre récolté	50		
Figure A16.1	Évolution du volume moyen des tiges SEPM récoltées	150		
Figure A16.2	Évolution de la proportion récoltée dans les peuplements de petites tiges	150		
Figure A17.1	Évolution du volume moyen des tiges de bouleau à papier récoltées	150		

<sup>28</sup> Voir la fiche 2.8 du MDPF.

<sup>29</sup> La première période de l'horizon de calcul correspond à 2013-2018 et est utilisée pour la mise à jour des interventions humaines et des perturbations naturelles. La modélisation se fait sur 145 ans vers le futur. En général, les valeurs présentées sont basées sur la moyenne des périodes 2 à 6.

## Annexe 5. Variables forestières liées aux activités d'aménagement

Le tableau A5.1 présente diverses variables concernant les coupes partielles et les coupes totales prévues à la stratégie d'aménagement. Le cycle moyen de récolte correspond au temps requis pour couvrir une superficie équivalente à la superficie totale de l'aire étudiée.

**Tableau A5.1 Variables descriptives reliées aux coupes partielles et totales par grand type de forêt<sup>30</sup>**

Grands types de forêt	Cycle moyen de récolte *	Coupes partielles			Coupes totales		
		Rotation moyenne	Prélèvement moyen	Surface terrière moyenne avant coupe	Âge moyen des peuplements	Volume moyen toutes essences	Dimension des bois SEPM
		Années	%	M <sup>2</sup> /ha	Années	M <sup>3</sup> /an	Dcm <sup>3</sup> /tige
Pessières	76	29	19%	30	112	216	232
Sapinières	44	50	40%	28	75	127	139
Pinèdes grises	0	-	-	-	-	-	-
Pinèdes blanches	0	-	-	-	-	-	-
Cédrières	216	-	-	-	-	-	-
Prucheraies	0	-	-	-	-	-	-
Résineux à feuillus	74	-	-	-	82	178	-
Bétulaies blanches à résineux	117	-	-	-	94	149	-
Peupleraies à résineux	111	-	-	-	97	192	-
Feuillus tolérants à résineux	67	36	37%	26	-	-	-
Bétulaies blanches	0	-	-	-	-	-	-
Peupleraies	0	-	-	-	-	-	-
Érablières rouges	38	40	39%	27	-	-	-
Feuillus tolérants	36	27	31%	27	-	-	-
<b>Tous les grands types de forêt</b>	<b>55</b>	<b>33</b>	<b>33%</b>	<b>27</b>	<b>85</b>	<b>165</b>	<b>150</b>

<sup>30</sup> Pour les cycles moyens de récolte, ces valeurs sont basées sur l'ensemble de l'horizon de calcul. Pour les coupes partielles, ces valeurs sont basées sur les 70 premières années. Pour les coupes totales, ces valeurs sont basées sur les 25 premières années. Le cycle moyen de récolte est bas pour certains grands types de forêts (GTF) en raison de la dynamique observée dans les retours après coupe. Par exemple, dans le cas d'enfeuilletement des sapinières, la superficie transite vers un autre type de forêt. La superficie moyenne du GTF initial sur 150 ans est donc sous-estimée, ce qui crée un cycle moyen de récolte plus rapide qu'en réalité.



## Annexe 6. Coûts relatifs<sup>31</sup> d'approvisionnement

Cette annexe montre l'évaluation des coûts relatifs d'approvisionnement pour l'UA 051-51. Le coût relatif d'approvisionnement total est composé de deux catégories de coûts :

- Les coûts de transport à l'usine la plus près, les coûts des chemins, la valeur marchande des bois sur pied (VMBSP) et les autres coûts<sup>32</sup>. Les autres coûts correspondent à des coûts fixes moyens par zone de tarification calculés par les modèles du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Ces coûts sont transposés aux UTR sur la base de leur localisation par rapport aux zones de tarification.
- Les coûts de récolte, variables dans le CPF, sont définis à l'aide d'une fonction fournie par le BMMB. Cette équation permet d'estimer les coûts de récolte, à l'échelle du peuplement, en fonction de la dimension des tiges, du type de coupe (totale ou partielle) et du type de peuplement récolté (feuillus intolérants, feuillus tolérants, mixtes ou résineux).

La figure A6.1 présente la ventilation des coûts d'approvisionnement moyens toutes essences pour l'UA. Les coûts relatifs d'approvisionnement moyens toutes essences sont de 62,82 dollars par mètre cube (\$/m<sup>3</sup>) et tiennent compte de l'aide financière associée aux coupes.

La figure A6.2 montre le volume récolté par classe de coûts relatifs d'approvisionnement : 100 % du volume total récolté se situe dans la classe de coûts relatifs de 60 \$ à 70 \$/m<sup>3</sup>. La figure A6.3 montre l'évolution des coûts relatifs moyens dans le temps et la figure A6.4 présente les coûts relatifs par UTR.

### Mise en garde

Les coûts présentés dans cette section sont basés sur des données de niveau stratégique. Ils ne peuvent donc être employés sur des ensembles plus petits ou des chantiers. Les coûts réels étant fonction de l'efficacité relative des entreprises et de la conjoncture des marchés, leur emploi devrait être limité avant tout pour mesurer l'équité intergénérationnelle ou pour comparer divers territoires. Les coûts relatifs d'approvisionnement ne reflètent donc pas nécessairement les coûts d'une entreprise dans un chantier donné pour une année donnée. Il s'agit de coûts relatifs qui doivent être utilisés pour évaluer la distribution des volumes en fonction de la classe de coûts. Ces résultats ne doivent pas être utilisés de manière absolue.

<sup>31</sup> Voir la mise en garde

<sup>32</sup> Regroupe les coûts pour l'administration, le mesurage, la planification, la certification, les camps forestiers, la contribution à la SOPFIM et à la SOPFEU, les coûts de fardiers, l'entretien des chemins, etc.

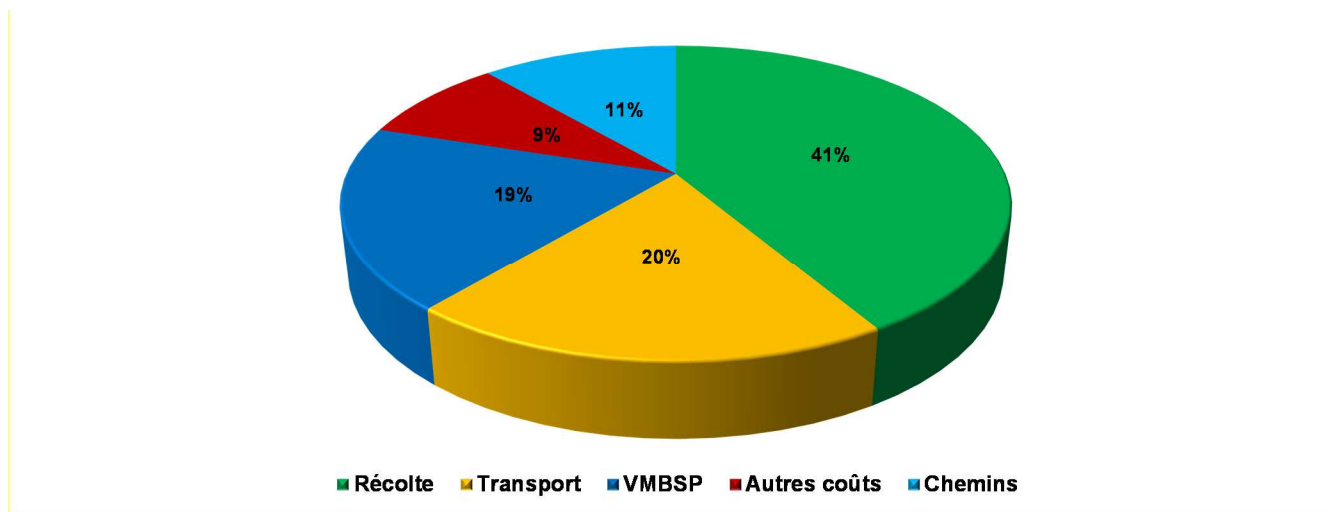


Figure A6.1 Ventilation des coûts relatifs d'approvisionnement toutes essences (\$/m³)

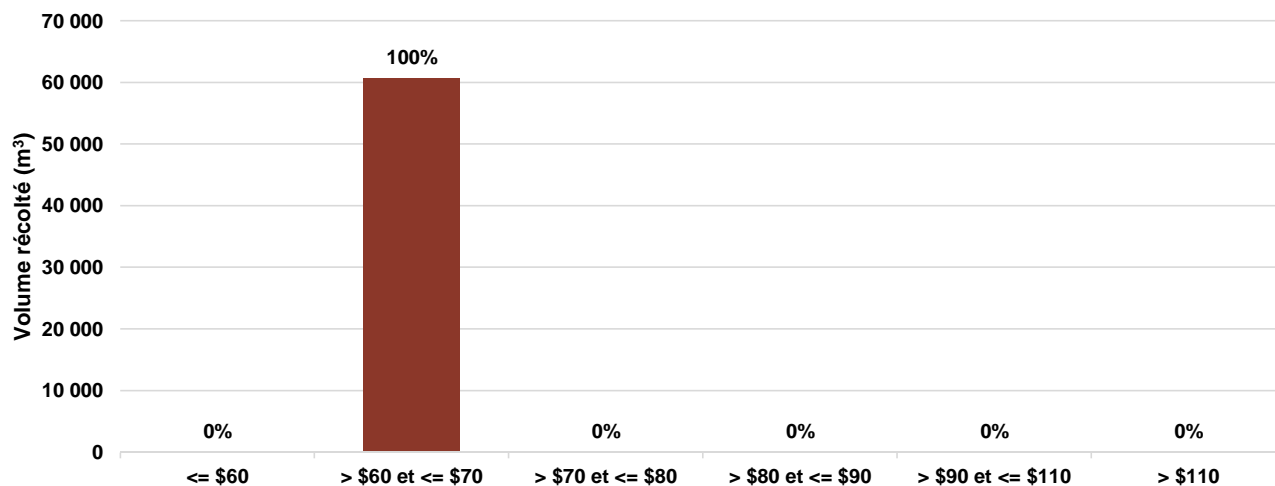


Figure A6.2 Volume annuel récolté par classe de coûts relatifs d'approvisionnement (\$/m³)<sup>33</sup> et proportion (%) par classe de coûts

<sup>33</sup> Ces valeurs sont basées sur des coûts moyens par UTR.



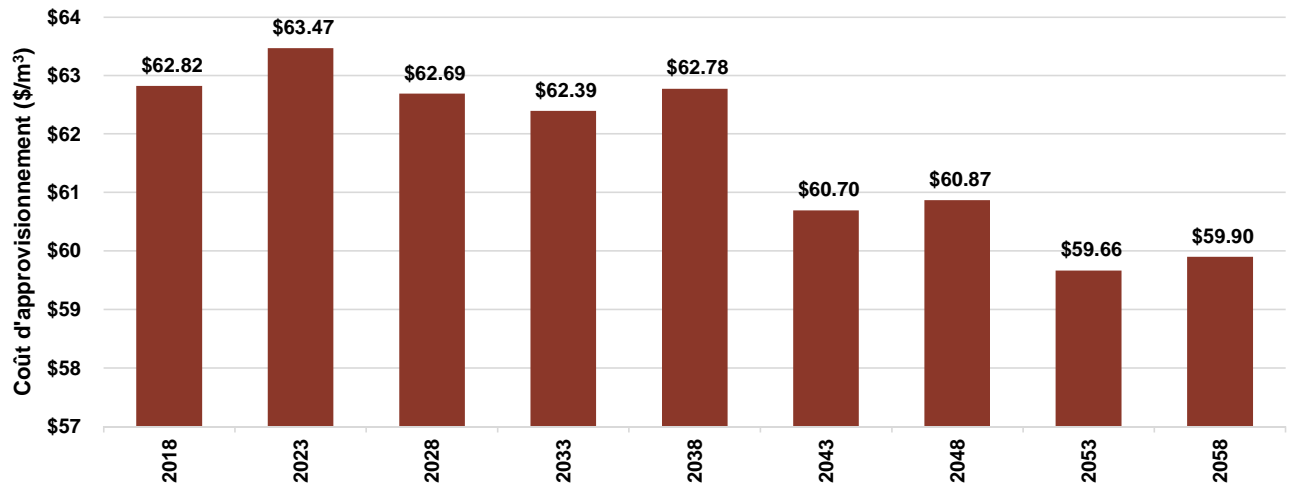


Figure A6.3 Évolution du coût d'approvisionnement relatif moyen (\$/m³) dans le temps

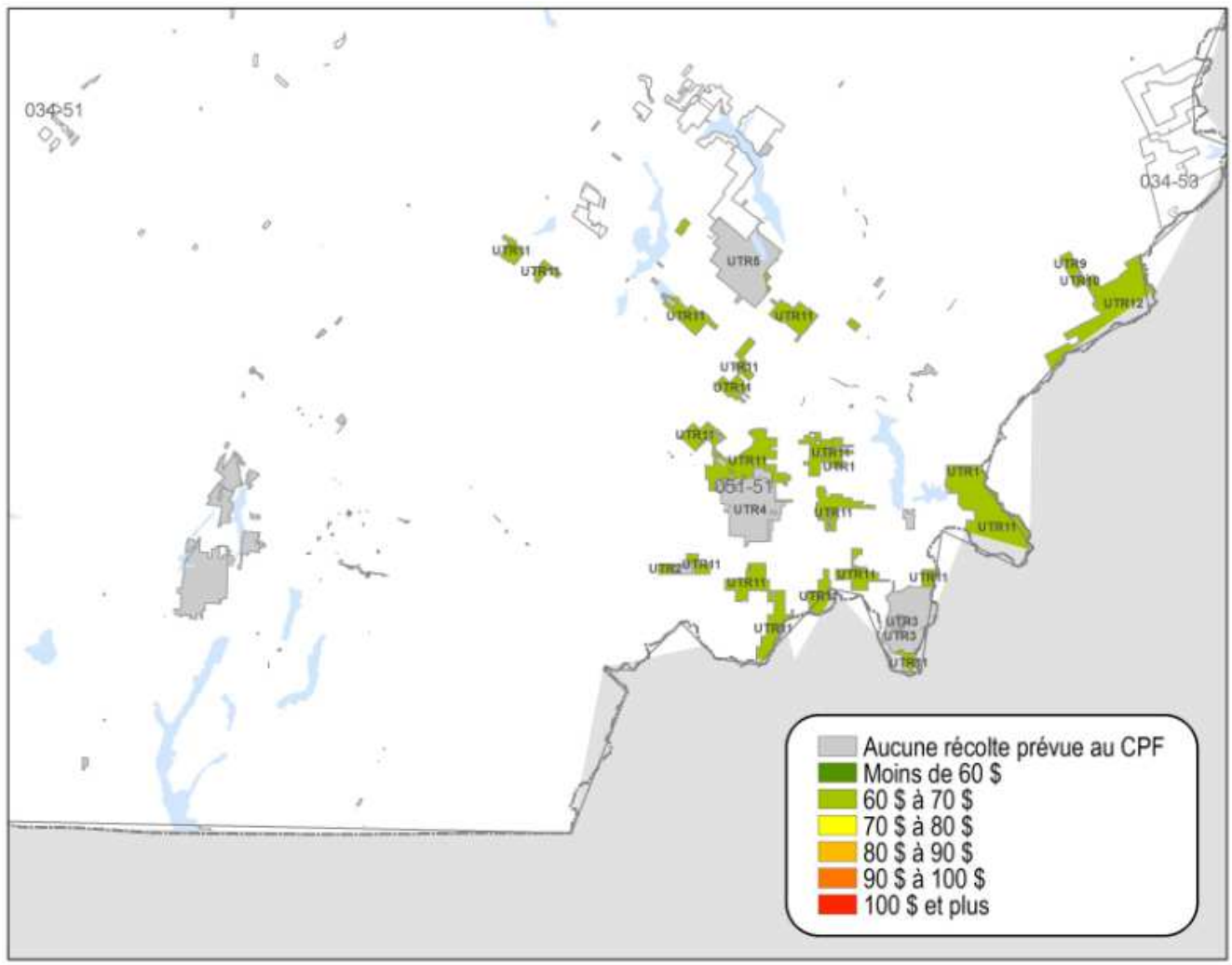


Figure A6.4 Coûts d'approvisionnement relatifs moyens (\$/m³) par UTR



## Annexe 7. Structure d'âge<sup>34</sup>

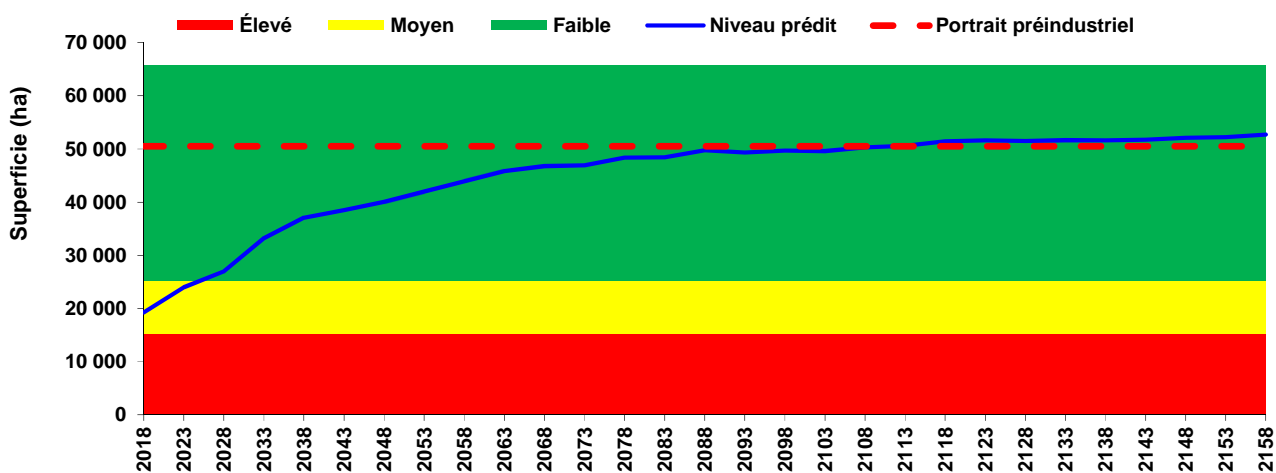
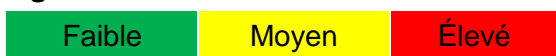
Pour traiter cet enjeu, le Bureau du forestier en chef a intégré dans ses analyses les cibles établies par la DGFO pour les stades de « Vieilles forêts » et de « Régénération », lesquelles sont basées sur la documentation existante<sup>35</sup>. Ces cibles établissent le degré d'altération par unité territoriale d'analyse (UTA) ainsi qu'un délai pour les atteindre. Il y a 2 UTA dans l'UA 051-51. Les degrés d'altération retenus ainsi que les délais de restauration pour les atteindre (en nombre d'années) sont décrits dans le tableau suivant.

Dans le territoire d'analyse, la portion hors UTA représente 7 043 ha (11 %).

**Tableau A7.1 Superficie des UTA, degré d'altération en 2018, cibles et délais visés pour la restauration**

Unités territoriales d'analyse (UTA)						
UTA	Superficie		Degré d'altération actuel	Pourcentage de vieilles forêts	Cible	Délai de restauration (Années)
	Ha	%				
UA	65 719	100%		29%	Aucune	0
UTA1	45 475	69%		23%		10
UTA2	13 201	20%		44%	Aucune	0

### Degrés d'altération



**Figure A7.1 Évolution de la superficie des vieilles forêts selon les taux de perturbation<sup>36</sup>**

<sup>34</sup> Voir la fiche 4.1 du MDPF.

<sup>35</sup> La DGFO a utilisé les critères décrits dans le document *Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023 – Cahier 2.1 – Enjeux liés à la structure d'âge des forêts* (document préliminaire non publié).

<sup>36</sup> La frontière entre les zones rouge et jaune représente le seuil d'alerte (30 % de la moyenne historique) alors que celle entre les zones jaune et verte correspond au seuil d'altération modérée (50 % de la moyenne historique).

<sup>36</sup> La frontière entre les zones rouge et jaune représente le seuil d'alerte (30 % de la superficie en régénération) alors que celle entre les zones jaune et verte correspond au seuil d'altération modérée (20 % de la superficie en régénération).



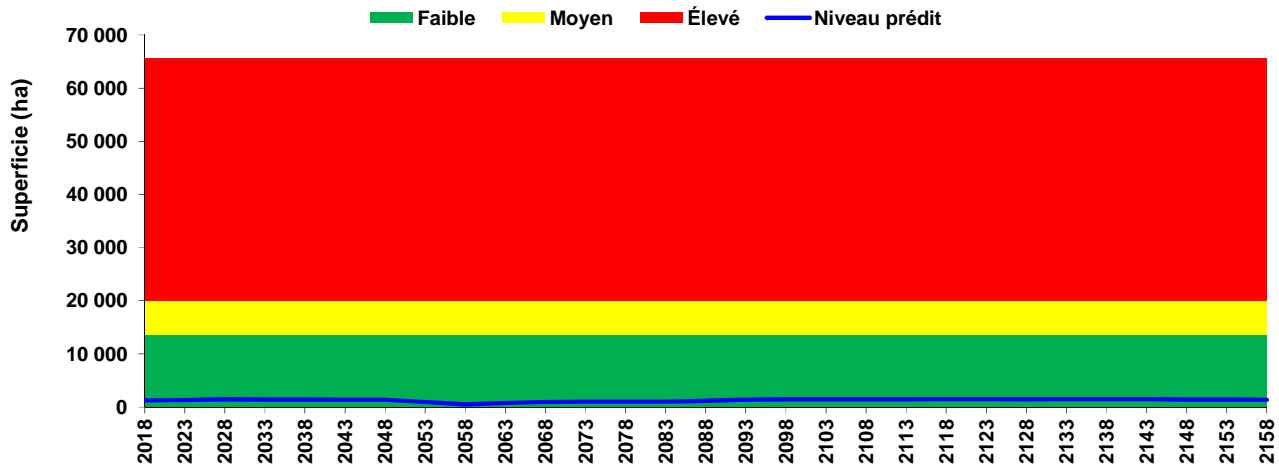


Figure A7.2 Évolution de la superficie des forêts en régénération (ha) selon les taux de perturbation<sup>37</sup>

**Particularités liées à la structure d'âge**

- La superficie des parcs nationaux du Mont-Orford (hors UTA), Frontenac (UTA2) et Mont-Mégantic (UTA2) est incluse dans les deux figures de l'évolution des stades de développement à l'échelle de l'UA.
- La définition des vieilles forêts dont l'évolution est mesurée en fonction de la surface terrière a changé pour le CPF 2018-2023 par rapport au CPF 2015-2018.



## Annexe 8. Composition forestière<sup>38</sup>

### Enfeuilletement

Cette UA est susceptible à l'envahissement par les feuillus intolérants (enfeuilletement). Cet enjeu ne fait pas l'objet de cibles particulières dans la modélisation. Les stratégies sylvicoles dans les peuplements susceptibles à cette problématique visent à favoriser une composition après coupe semblable à celle qui prévalait avant la récolte. La figure A8.1 représente leur évolution à l'échelle du territoire d'analyse en fonction de la stratégie d'aménagement retenue. La figure montre que l'évolution est relativement stable.

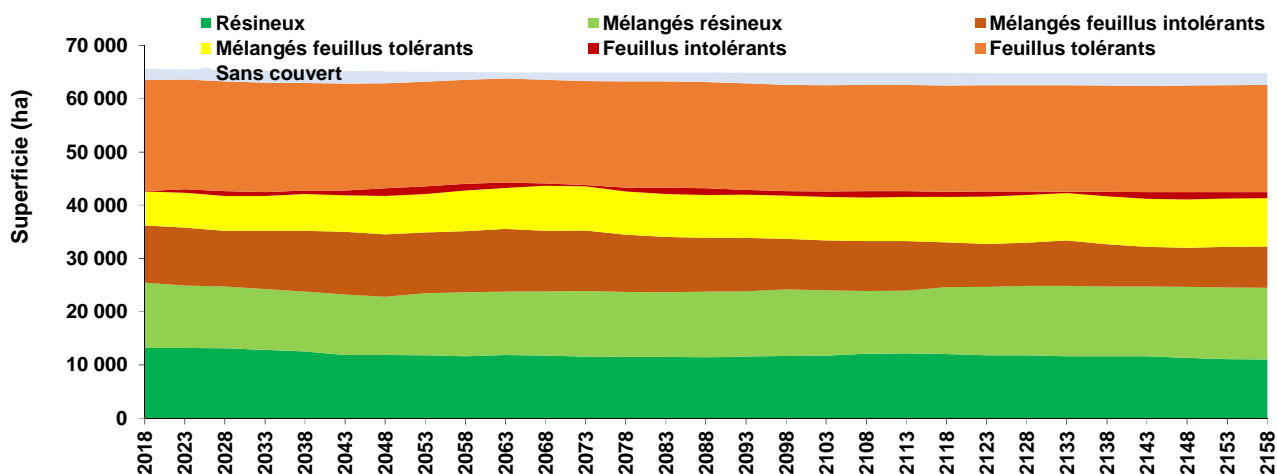


Figure A8.1 Évolution de la superficie (ha) par type de couvert dans le territoire d'analyse

### Raréfaction de certaines essences

La raréfaction du thuya occidental, de l'épinette rouge, de l'épinette blanche, des essences compagnes dans l'érablière ainsi que la diminution du bouleau jaune sont des réalités dans cette UA.

Même s'il n'y a pas de cibles dans le CPF, des actions spécifiques ont été prises lors de la conception de la stratégie d'aménagement telles que la création de groupes de strates particuliers et le choix de scénarios sylvicoles adaptés à ces essences

<sup>38</sup> Voir les fiches 4.2 et 4.3 du MDPF.





## Annexe 9. Organisation spatiale<sup>39</sup>

### Organisation spatiale adaptée à la sapinière et à l'érablière

L'UA est soumise au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) qui impose une répartition des activités de récolte par coupes totales selon un mode prévoyant une majorité de coupes en mosaïque et un complément en coupes agglomérées. Une spatialisation tenant compte de ces paramètres a été effectuée.

La figure A9.1 présente l'évolution de la proportion des peuplements de 7 mètre (m) et plus de chaque UTR de l'UA en relation avec le seuil minimal de 30 % imposé par la réglementation.

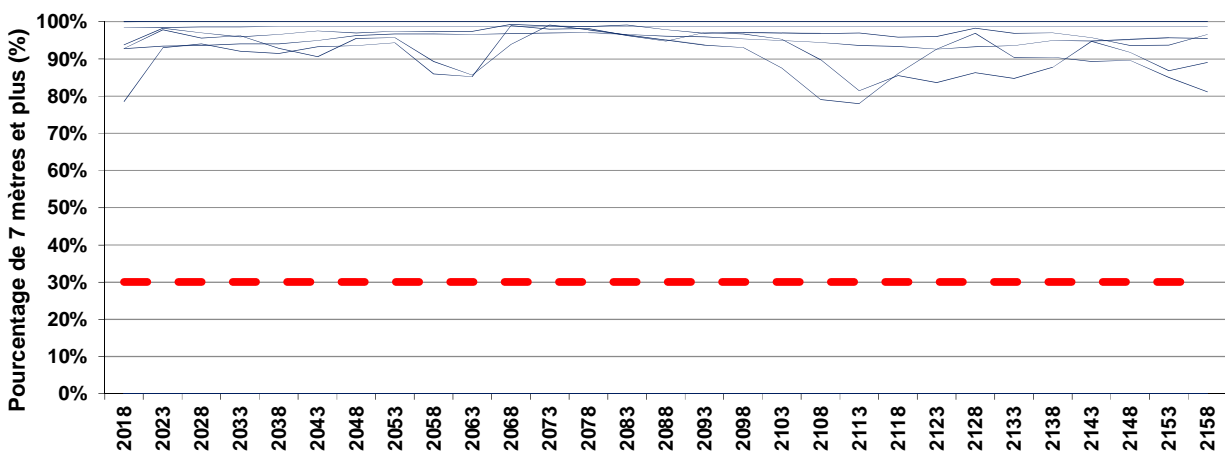


Figure A9.1 Évolution de la proportion des peuplements de 7 m et plus de chaque UTR

#### Particularités liées à l'organisation spatiale

- La récolte des peuplements résiduels s'effectue lorsque le secteur initialement récolté atteint une hauteur moyenne de 3 m.
- Le délai de régénération retenu pour atteindre une hauteur de 3 m après coupe totale est de 10 ans. Les délais sont identiques à ceux du CPF 2015-2018.
- Suite à une analyse territoriale avec la nouvelle cartographie, la spatialisation est maintenant appliquée dans le CPF 2018-2023 avec des modalités adaptées à l'UA.

<sup>39</sup> Voir la fiche 4.5 du MDPF.

## Annexe 10. Cerf de Virginie<sup>40</sup>

L'UA comprend 6 aires de confinement hivernal du cerf de Virginie : Lac Louise (2), Ruisseau du Castor, Lac à la Truite, Rivière au Saumon et Rivière Felton. L'habitat hivernal est réparti en 7 compartiments qui couvrent 7 450 ha, soit 20 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier (figure A10.1). Les modalités d'aménagement ont pour objectif de maintenir le pourcentage adéquat de peuplements d'abri et d'abri-nourriture en période hivernale dans chaque ravage ou compartiment lorsque ce dernier est présent.

Cet objectif a été introduit dans les analyses sous la forme d'un seuil minimal de peuplements d'abri et d'abri-nourriture à atteindre, puis à conserver à long terme dans chaque compartiment (tableau A10.1).

**Tableau A10.1 Cibles et seuils retenus pour les types de peuplements**

Types de peuplement	Cible (%)	Seuil minimal (%)
Peuplements d'abri	25	12,5
Peuplements d'abri-nourriture	25	12,5
Peuplements de nourriture	Production soutenue	

Dans la situation où la superficie d'abri ou d'abri-nourriture se situe sous le seuil minimal en évolution naturelle, la récolte dans le type de peuplement n'est pas permise. À l'inverse, lorsque la cible dans le type de peuplement est atteinte dans un ravage, la récolte est permise tout en maintenant minimalement cette cible. Pour l'UA 051-51, la récolte est permise en tout temps. Enfin, la récolte dans les cédrières à l'intérieur des ravages est interdite sur l'ensemble de l'horizon de calcul afin de protéger ces types de forêts à haut potentiel d'abri.

### Particularités reliées au cerf de Virginie

- La même stratégie sylvicole est appliquée dans les ravages et dans l'UA.
- Le ravage de la Rivières Felton n'est pas considéré, car la superficie est inférieure à 250 ha.
- Le ravage de la Rivière aux Cerises n'est pas considéré, car la superficie est exclue du calcul.

<sup>40</sup> Voir la fiche 4.7 du MDPF.



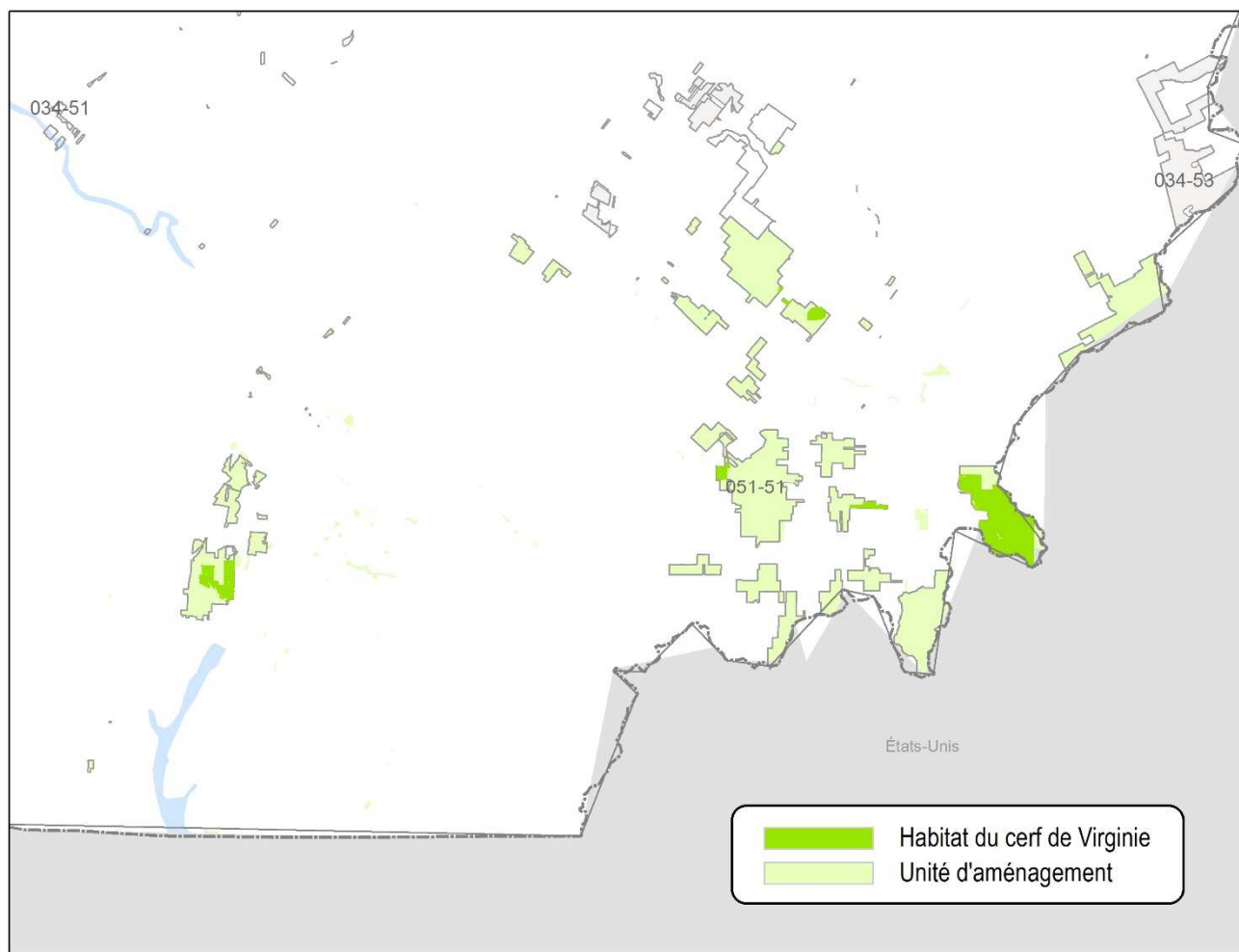


Figure A10.1 Aires de confinement du cerf de Virginie

## Annexe 12. Tordeuse des bourgeons de l'épinette<sup>41</sup>

La forêt de l'UA a été faiblement affectée par l'épidémie de TBE qui s'est terminée dans les années 1980. La figure A12.1 montre l'évolution future de la vulnérabilité à la TBE, sur la base de la stratégie d'aménagement appliquée. Certaines régions, plus affectées par la TBE, ont mis en place des stratégies sylvicoles permettant de diminuer la vulnérabilité de la forêt dans le temps<sup>42</sup>.

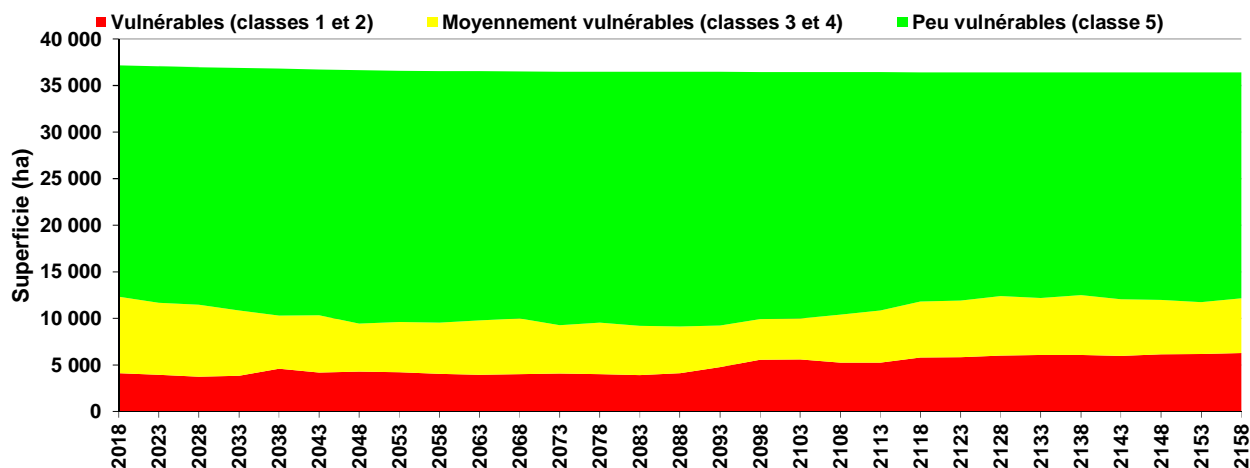


Figure A12.1 Superficie (ha) des peuplements vulnérables à la TBE

Afin d'évaluer l'impact éventuel de l'épidémie, le Bureau du forestier en chef s'est basé sur les relevés aériens de 2014 réalisés par la Direction de la protection des forêts (DPF) du MFFP ainsi que sur la vulnérabilité actuelle du couvert forestier. Ces connaissances ont permis de catégoriser les unités d'aménagement selon leur degré de vulnérabilité et d'accorder une priorité d'analyse à celles du domaine de la sapinière dans les régions où la TBE a causé des dommages importants lors de la dernière épidémie.

Actuellement, il n'y a pas d'infestation de tordeuse présente dans cette UA.

### Particularités liées à la TBE

- Des analyses sur l'effet de l'épidémie en cours ont été réalisées et ont entraîné des décisions de la part du Forestier en chef pour certaines unités d'aménagement. Une fiche sur le sujet est disponible dans les documents complémentaires publiés lors de la détermination.

<sup>41</sup> Voir la fiche 4.18 du MDPF.

<sup>42</sup> Voir le tableau 7 de la section Activités d'aménagement forestier.



## Annexe 14. Maintien de la qualité du milieu forestier<sup>43</sup>

Le maintien de la qualité du milieu aquatique nécessite la protection des bassins versants sensibles, des lisières boisées riveraines et de la qualité visuelle des paysages sensibles.

### Bassins versants sensibles

Il n'y a aucun bassin versant sensible dans cette UA.

### Lisières boisées<sup>44</sup>

La réglementation en vigueur prescrit la protection ou la récolte partielle de lisières boisées afin de préserver la qualité des milieux riverains ou de maintenir le couvert forestier de certains sites sensibles. Ces lisières occupent 8 070 ha, soit 10 % de la superficie totale de l'UA. L'effet de ces modalités est pris en compte dans le CPF en ajustant les possibilités forestières à la baisse. Les réductions appliquées sont présentées dans le tableau A14.1. De plus, de nombreux corridors routiers et/ou bandes de protection associés à des affectations territoriales ont été comptabilisés lors de la cartographie. Ceux-ci sont incorporés dans le calcul de réduction pour les lisières boisées.

**Tableau A14.1 Pourcentage de réduction pour les lisières boisées riveraines appliqué dans le calcul des possibilités forestières par groupe d'essences**

Groupes d'essences	Réduction (%)
Résineux	-10
Feuillus tolérants	-5
Feuillus intolérants	-8
<b>Total</b>	<b>-8</b>

### Qualité visuelle des paysages

Des paysages ont été identifiés comme visuellement sensibles pour l'UA 051-51. Ces paysages occupent 1 990 ha, soit 2 % de l'UA.

#### Particularité reliée au maintien de la qualité du milieu forestier

- Il n'y a pas de travaux permis dans les milieux humides de végétation potentielle RC3 (cédrières).

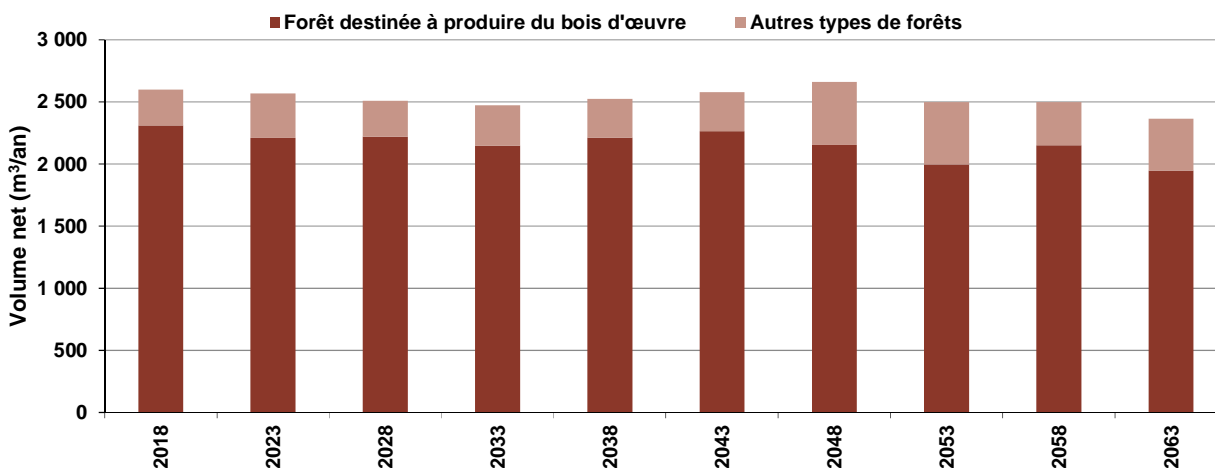
<sup>43</sup> Voir les fiches 4.12 et 4.15 du MDPF.

<sup>44</sup> La méthodologie utilisée dans le CPF se trouve à la page 214 de la fiche 4.12 du MDPF.

## Annexe 15. Bois d'œuvre de feuillus durs dans le CPF 2018-2023<sup>45</sup>

En 2018, le volume de bois d'œuvre sur pied de qualité<sup>46</sup> est évalué à 134 900 m<sup>3</sup> nets. Il est réparti comme suit : 43 % en bouleau jaune et 57 % en érable à sucre. La portion en bois d'œuvre des possibilités forestières est de 2 540 m<sup>3</sup> nets, dont 1 080 m<sup>3</sup> nets en bouleau jaune et 1 460 m<sup>3</sup> nets en érable à sucre<sup>47</sup>.

L'enjeu de durabilité du volume récolté en bois d'œuvre est évalué sur un horizon de 50 ans (figure A15.1). Le bois d'œuvre récolté provient de deux sources : les forêts destinées à produire du bois d'œuvre<sup>48</sup> et celles où la composante de bouleau jaune et d'érable à sucre est marginale (moins de 10 %) et où la proportion en bois d'œuvre est faible (moins de 15 %). Un déclin de 9 % du volume récolté en bois d'œuvre au cours de cette période est observé.



**Figure A15.1 Évolution la portion en bois d'œuvre (m<sup>3</sup>/an nets) à l'échelle de l'UA**

L'enjeu de rentabilité opérationnelle (économique) est établi en fonction du volume moyen de bois d'œuvre récolté à l'hectare (m<sup>3</sup> nets/ha). Cet indicateur permet un arrimage avec les exigences de rentabilité qui prévalent à l'échelle opérationnelle. À partir de sondages informels, le seuil minimal exigé serait autour de 10 m<sup>3</sup> nets/ha récolté. L'analyse de la figure A15.2 montre que le volume moyen de bois d'œuvre récolté est de 9,5 m<sup>3</sup> nets/ha en 2018.

<sup>45</sup> Se référer à la fiche 4.13 du MDPF.

<sup>46</sup> Le bois d'œuvre de qualité correspond aux billes de classes F-1 et F-2 de la classification de Petro. Petro, F. J. (1963). *La classification des billes de bois franc destinées à la transformation en bois d'œuvre*. Ministère des Forêts, Direction de la recherche sur les produits forestiers, Laboratoire d'Ottawa, Canada, 34 p. (Mémoire technique; n° 34F).

<sup>47</sup> Ce volume est exprimé en volume marchand net puisque c'est une partie de la répartition par produits qui correspond au bois d'œuvre de qualité.

<sup>48</sup> Tous les types de forêts de feuillus tolérants (Ft) et le type bétulaie jaune à résineux (BjRx).



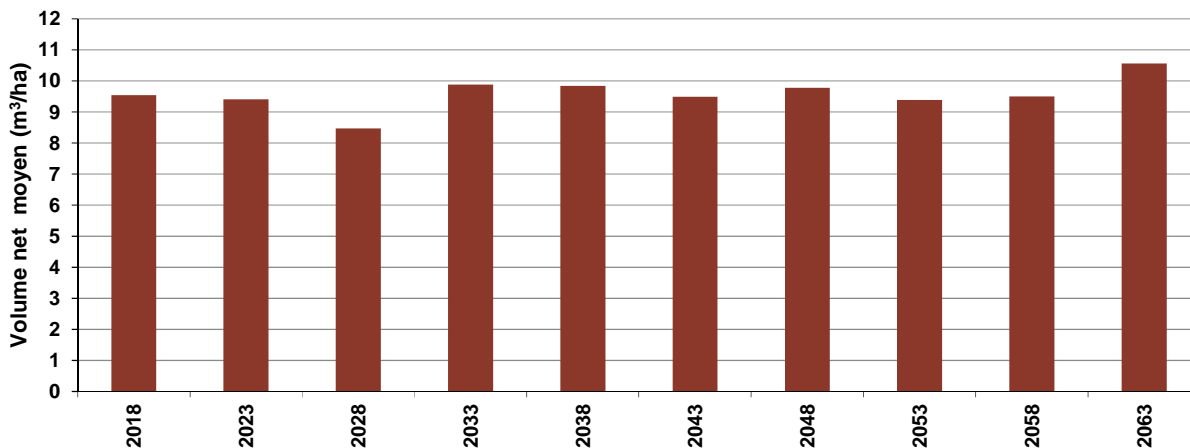


Figure A15.2 Évolution du volume moyen de bois d'œuvre récolté (m³/an nets) dans tous les types de forêt de feuillus tolérants et de bétulaie jaune à résineux

Particularité liée au bois d'œuvre de qualité

- La rentabilité des opérations de récolte est problématique puisque le volume moyen en bois d'œuvre est sous le seuil minimal visé (figure A15.2).

## Annexe 19. Objectifs locaux et régionaux d'aménagement durable des forêts (ADF)

Les objectifs d'aménagement particuliers sont identifiés par des communautés autochtones ou des acteurs régionaux par le biais des tables de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (TGIRT). Le Forestier en chef tient compte de ces objectifs dans le calcul des possibilités forestières lorsque :

- l'objectif est soumis par les instances décisionnelles régionales ou locales;
- l'objectif est retenu par la DGFo;
- l'objectif est de portée stratégique. Il doit avoir une influence sur la forêt ou sur la répartition des interventions dans le temps et dans l'espace perceptible à l'échelle de l'UA;
- l'objectif s'applique à un territoire défini;
- l'objectif se traduit en une cible quantifiable sur la base d'un indicateur précis;
- la cible et l'indicateur sont compatibles avec le calcul et s'expriment sous forme de quantité de forêt ou d'interventions forestières.

Les cibles retenues permettent de prendre en compte les objectifs particuliers à une région ou à un territoire donné dans les analyses. La description des objectifs est présentée au tableau A19.1 et à la figure A19.1.

**Tableau A19.1 Objectifs locaux et/ou régionaux d'ADF**

Objectifs	Territoire d'application	Superficie (ha)	Sources	Indicateurs	Cibles
Territoire visant à enrichir le réseau d'aires protégées	Ajout d'une aire protégée candidate	175	Région	Superficie récoltée	Aucune récolte
Legs biologiques au sein des coupes finales	UA	Coupes totales et récoltes finales	DGFo	Rétention dans les coupes avec protection de la régénération et des sols	2 % de rétention en volume

### Particularité liée aux objectifs locaux et régionaux

- Une analyse de sensibilité effectuée dans cette UA a démontré que l'impact des mesures de protection pour les territoires de la grive de Bicknell (390 ha) sur les possibilités forestières était non significatif.





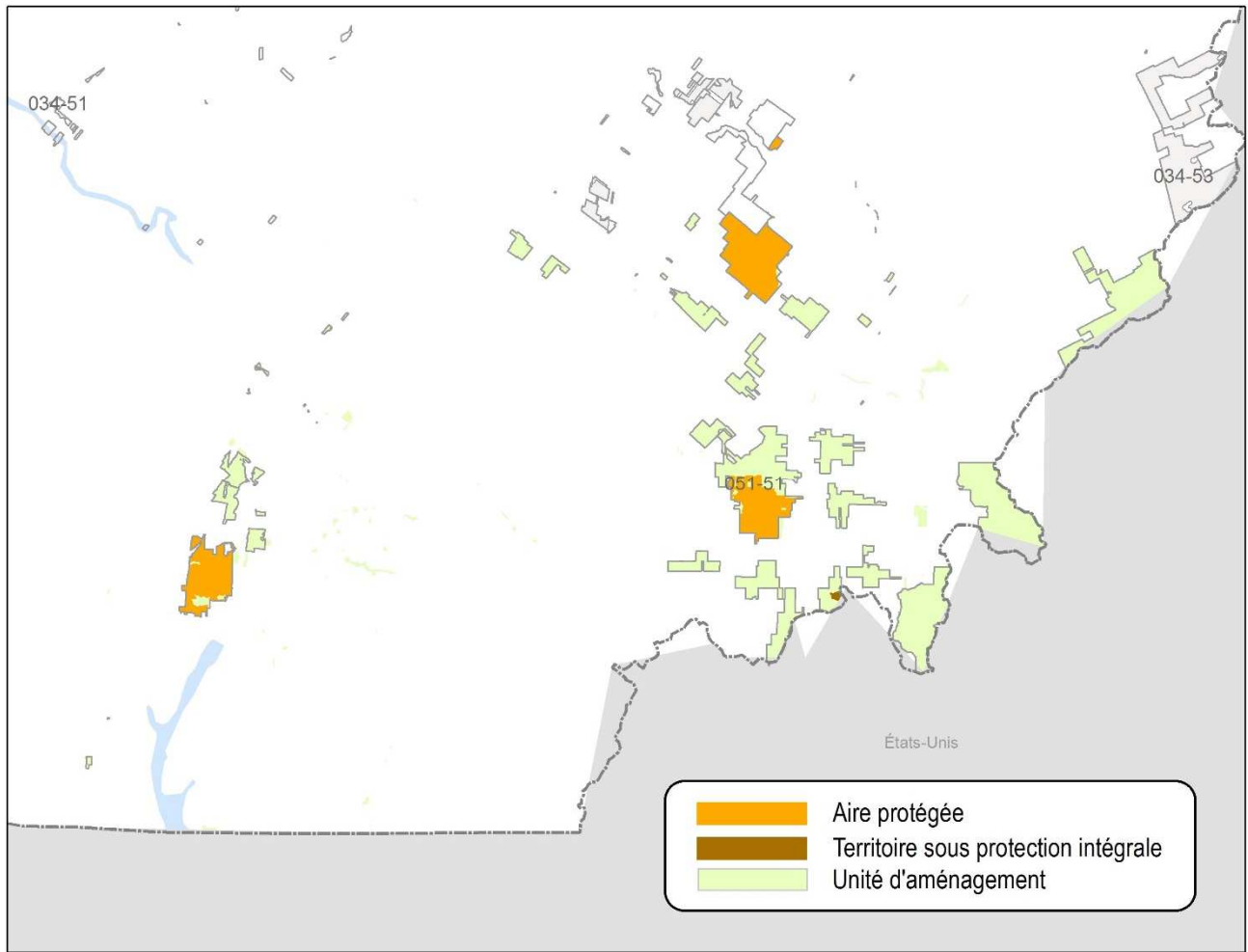


Figure A19.1 Objectifs locaux et régionaux d'ADF

## Annexe 20. Synthèse des impacts de la stratégie d'aménagement et des objectifs intégrés au CPF

Aux fins de la revue externe, les impacts ont été évalués pour diverses modalités d'aménagement intégrées au calcul des possibilités forestières préliminaires. Ces impacts n'ont pas été réévalués à la suite des ajustements apportés, mais sont conservés dans le rapport. Les impacts sur les possibilités forestières par enjeu ne peuvent s'additionner, car des synergies se produisent lors de l'optimisation et de la spatialisation.

**Tableau A20.1 Impacts sur les possibilités forestières préliminaires et sur l'indicateur des modalités d'aménagement prises en compte dans le calcul**

Enjeux	Impact sur les possibilités forestières totales 2018-2023	Effet sur l'indicateur 2018-2023
Structure d'âge	-	Aucun changement de vieilles forêts
• Cibles UTA		Aucun changement de forêt en régénération
Organisation spatiale (CMO)	-8 %	Meilleure répartition spatiale des interventions
Cerf de Virginie	-1 %	+1 % de peuplements d'abri et abri-nourriture
Qualité du milieu aquatique	-9 %	Protection de 8 070 ha de lisières boisées
Qualité visuelle des paysages	-	Protection de 1 990 ha de paysages sensibles
Objectifs locaux et régionaux	< 1 %	+175 ha protégés à long terme
• Aire protégée candidate		
Objectifs locaux et régionaux	< 1 %	Rétention de 2 % dans les coupes totales

### Particularités reliées à l'évaluation des impacts

- Les impacts calculés à la revue externe peuvent être maintenant différents étant donné les améliorations apportées suite aux commentaires reçus





